

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 24 juin 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 8. Questions diverses**

Président·e de séance			
Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER	X		
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN			Fabienne HANS
Thierry KLEIN		X	
Sophie LAMBERT-LACROIX			Jacky CUVEX-COMBAZ
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			Zineb SIMEU-ABAZI
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T)			Véronique MOLINARI
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)			Elise PAUCOD
Elsa DURIEZ (S)			
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)			
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)	X		
Marie FERNANDEZ (T)			
Mathis MORIN (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)	X		
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			



Invités permanents			
Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration	X	
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation		X
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant	X	
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant	X (Gregory VIAL)	
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Denis JONGMANS	Information concernant les formations doctorales	X	
Christelle BRETON	Information concernant les formations doctorales	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

→ Néant

- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 8. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
→ *Par Caroline BERTONECHE*
3. Présentation de la note de préparation de la rentrée
4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée
5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée
6. Information concernant les formations doctorales
7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
8. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 30 avril 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 avril 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	4
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 30 avril 2020.

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 6 mai 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 mai 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	4
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 6 mai 2020.

- Délibérations -

Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 mai 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 mai 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	4
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 mai 2020.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
→ Par Kevin SUTTON
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 8. Questions diverses**

Contexte

- Une note évolutive au gré de l'évolution de la situation sanitaire et de la réglementation
- Un projet de circulaire du MESRI concernant l'organisation de la rentrée reçu le 3 juin, amendé le 8 juin
- Une circulaire du MESRI reçue le 11 juin
- Allocution du Président de la République du 14 juin
- Depuis : aucune évolution des consignes du MESRI
- Les conditions sanitaires à la rentrée ne sont pas encore connues
 - > Besoin de pouvoir s'adapter aux évolutions possibles de ces conditions
- Un virus toujours présent, des règles sanitaires toujours en vigueur

Contexte

- **Contexte d'élaboration** : le processus d'établissement de la circulaire du MESRI
- **Cadre de réflexion** : l'incertitude quant à la situation sanitaire et l'état des contraintes réglementaires associées à la rentrée
- **Approche proposée** : une adaptation réversible et pas une transformation pédagogique structurante

Priorités

- Garantir la sécurité sanitaire des personnels et des étudiants
- Prendre en compte l'état de fatigue des collègues et des étudiants et s'organiser pour tenir sur la durée
- La formation et la réussite de nos étudiants

Démarche générale

- Subsidiarité : Identification de ce qui relève du central et des composantes/équipes pédagogiques
 - Central : les fiches pratiques ; qu'est-ce qui est possible, autorisé, soumis à l'acceptation du collègue, dispositifs d'accompagnement etc.
 - Composantes : la définition, l'adaptation, la mise en œuvre de l'offre pédagogique, la gestion des étudiants
- Une concertation :
 - Au niveau des composantes
 - Au niveau central : représentants des personnels et des étudiants, CHSCT, CT, CFVU, CA

Éléments « invariants » arbitrables

- Être prêt pour faire face aux 2 situations à la rentrée
- Pas un modèle de transformation pédagogique
- Respect des volumes horaires des maquettes
- Concevoir des MCCC adaptées aux 2 situations, au besoin en les distinguant

Position

- Il est de notre responsabilité collective d'être en mesure d'accueillir les étudiants à la rentrée, et pour cela, de préparer une organisation compatible tant avec un contexte le plus normal possible qu'avec un contexte contraint par les règles sanitaires en vigueur
- La réflexion menée et les solutions retenues doivent intégrer les conséquences des évolutions possibles des conditions sanitaires, tant vers une plus grande capacité d'accueil que vers une capacité d'accueil plus contrainte.

Cadre sanitaire général et ses impacts sur les capacités et usages des locaux

6 principes

- Le maintien de la distanciation physique ;
- Hors espace d'enseignement, le port du masque systématiquement, par tous, dès lors que les règles de distanciations physiques ne peuvent être garanties ;
- L'application des gestes barrières ;
- La limitation du brassage des usagers ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La communication, l'information et la formation des agents et des usagers.

Cadre sanitaire général et ses impacts sur les capacités et usages des locaux

Etat des lieux

- Des capacités des salles réévaluées si impossibilité de pouvoir généraliser le port du masque dans les espaces d'enseignement
- Avec la règle de la distance de 1 mètre latéral : capacité moyenne des salles réduite à 50%
- Exceptions pour les salles de TP dont les activités requièrent déjà l'application de règles de sécurité particulières.

Cadre sanitaire général et ses impacts sur les capacités et usages des locaux

Les éléments les plus impactants

- La non généralisation du port du masque dans les salles d'enseignements dans la circulaire MESRI
- L'obligation de désinfection dès que rotation des groupes

Modalités d'adaptation des enseignements

Partie soumise au vote

Les principes suivants sont à prendre en compte afin de concevoir les modalités de l'adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d'y substituer l'obligation du port du masque dans les espaces d'enseignement (hors salles de TP).

- Une démarche **d'adaptation**, non de transformation. L'établissement ne souhaite pas s'engager dans une démarche de transformation massive et généralisée de son offre d'enseignement vers le distanciel, par exemple sous la forme d'*e-learning* : **le présentiel constitue la base du dispositif** ;
- Maintien des enveloppes **horaires des maquettes** avec répartition possible des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance ;
- **Rotation des étudiants** qui suivent les enseignements en présentiel. Il convient de privilégier au maximum la continuité d'un groupe-une salle. Cela permet d'éviter l'usage successif dans un temps rapproché de la même place par plusieurs étudiants et de limiter les circulations au sein des bâtiments de l'université ;
- Maintien des **bornes calendaires du calendrier pédagogique** : date de rentrée, date de début du semestre 2. En revanche la date de reprise des enseignements pourra être décalée et le nombre de semaines d'enseignement en présentiel du semestre 1 est susceptible de varier ;
- Penser des **MCCC adaptées aux deux situations (normale et contrainte)**, éventuellement en distinguant les 2 situations ;
- Avoir une attention particulière sur le **cycle d'accueil des L1** et plus largement des néo-entrants, notamment des **étudiants accueillis en mobilité** et des étudiants à besoins spécifiques.

Les dispositifs pédagogiques devront respecter les règles de droit à l'image et de propriété intellectuelle.

Jennifer BUYCK : Quelle est la différence entre la date de rentrée fixe et la date de reprise des enseignements susceptible d'être décalée ?

Kevin SUTTON : La date de rentrée correspond à la date d'accueil (souvent appelée « réunion de rentrée » dans les composantes), alors que la reprise des enseignements correspond au démarrage des cours.

Yasmine TOUHAMI : Les élus Interasso sont favorables à cette note qui appréhende bien les difficultés liées à cette rentrée dont les conditions sont incertaines, et qui attache une importance particulière aux néo-entrants et aux étudiants à besoins spécifiques. Je pense que les représentants étudiants seront prêts à accompagner les équipes pédagogiques dans le travail de bilan de cette période afin de nous préparer aux différentes situations de rentrée. Nous serons également présents pour le vote des MCCC à la rentrée.

Gwenaël DELAVAL : Ces modalités d'adaptation se font à moyens constants. La rentrée prochaine va demander une charge de travail conséquente pour les étudiants et les personnels. Pour faire cette rentrée dans de bonnes conditions, garantir de bonnes conditions d'études et de bonnes conditions de travail, nous avons besoin de moyens. Il s'agit d'une question préalable à ce que l'on peut faire. Je souhaiterais que l'on examine les principes alternatifs que nous vous avons envoyés.

Kevin SUTTON : Nous avons l'intention de mettre en place des moyens en termes d'accompagnement et d'équipement pour aider les équipes à faire face à cette situation d'adaptation.

Florence CHARBONNIER : Est-ce que l'organisation de rotation des L1, selon laquelle chaque étudiant serait présent une semaine sur deux, reste envisagée ?

Kevin SUTTON : Oui, par exemple pour les cours en amphithéâtre lorsqu'il s'agit de L1 avec des effectifs importants.

Florence CHARBONNIER : Comment les étudiants vont-ils pouvoir s'organiser lorsqu'ils auront dans la même demi-journée un cours en présentiel et un autre en distanciel ?

Kevin SUTTON : Un des enjeux dans la conception des emplois du temps est de garantir une cohérence du groupe d'étudiants, notamment en ne prévoyant pas des cours à distance et d'autres en présence lors d'une même journée.

Florence CHARBONNIER : Cela va nécessiter beaucoup de coordination entre les différentes unités d'enseignement.

Kevin SUTTON : Tout à fait. Nous sommes dans l'attente de savoir s'il sera possible d'étendre la dérogation qui existe pour les salles de TP aux salles de TD. Cela permettrait en effet de faciliter l'organisation.

Antonin BECKER : Peut-on avoir quelques précisions quant aux moyens supplémentaires pour la rentrée ? Je pense qu'il serait intéressant de discuter des principes alternatifs avant de procéder au vote. La note prévoit le maintien du volume horaire des maquettes, mais également la possibilité de décaler le début des enseignements du premier semestre : comment concilier cela sans finir plus tard ?

Kevin SUTTON : Des demandes d'accompagnement et d'équipement commencent à nous parvenir, par exemple pour faire des captations en direct de cours à destination des étudiants qui ne seront pas présents physiquement. Il s'agit d'accompagnement technique, logistique. Les moyens seront définis par la Commission numérique de préparation de la rentrée en fonction de l'expression des besoins. En ce qui concerne le volume horaire des maquettes, un TD de 24h par exemple pourrait se dérouler en 18h de présentiel et 6h au titre de l'interaction à distance. Le nombre de semaines en présentiel est moins important, ce qui permet de décaler la reprise des enseignements.

Caroline BERTONECHE : Nous présenterons bien les deux propositions de principes avant le vote.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il faudra également porter une attention particulière aux moyens et à l'accompagnement à prévoir pour les étudiants, notamment pour ceux qui subissent la fracture numérique.

Kevin SUTTON : Tout à fait, nous poursuivons les réflexions à ce sujet.

Laurence VIANES : Le décalage de la reprise des enseignements ne signifie-t-il pas que les étudiants vont devoir faire par exemple en 10 semaines ce qu'ils faisaient normalement en 12 semaines ?

Kevin SUTTON : La répartition des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance est une possibilité qui, si elle est utilisée, modifiera la démarche pédagogique (par exemple, plus de lectures en accompagnement).

Florence CHARBONNIER : Je ne suis pas sûre que tous les collègues aient bien pris la mesure de la différence entre le distanciel qui sera mis en place à la rentrée et le distanciel que nous avons mis en œuvre pendant le semestre actuel. Jusqu'à présent, nous étions avec les étudiants, alors qu'à partir de la rentrée ces derniers seront en autonomie. Il faudrait que nous ayons rapidement connaissance du scénario retenu afin d'adapter nos enseignements à ces éventuelles répartitions et rotations de groupes.

Kevin SUTTON : Les modalités d'adaptation doivent être contextualisées à l'organisation de chaque filière. Les organisations des licences sont extrêmement diverses à l'UGA, il n'est donc pas possible de retenir un seul modèle.

Virginie ZAMPA : Je n'interviens qu'en TD d'informatique regroupant une vingtaine d'étudiants. Je ne vois pas comment faire pour maintenir le

volume horaire des étudiants sans fortement augmenter le mien, et inversement, comment maintenir mon volume horaire sans fortement diminuer celui des étudiants.

Kevin SUTTON : Selon les contraintes, il sera peut-être possible d'organiser les cours en présentiel. S'il est nécessaire de prévoir des interactions à distance, les cours en présentiel auront pour objectif d'accompagner et d'aider les étudiants. La pédagogie inversée est une façon de ne pas démultiplier la charge de travail de l'enseignant. Nous sommes dans une situation extraordinaire, qui nécessite de recréer des équilibres.

Florence COURTOIS : Il est possible de découper la séquence d'enseignement différemment, par exemple en transférant toute une partie à distance, et en dupliquant les éléments qui doivent être faits en présentiel (faire la même chose pour chaque demi-groupe).

Antonin BECKER : Pendant le confinement, beaucoup d'étudiants et d'enseignants ont fait remonter le problème d'une surcharge de travail due au distanciel. Ce problème va de nouveau se poser avec une rentrée au mode de fonctionnement hybride. Il me semble impossible de dupliquer les cours, en gardant le même volume horaire de travail et sans augmenter le nombre d'enseignants. La solution serait de faire de la pédagogie inversée, mais nous n'en avons pas réellement les moyens. Si on condense le même volume horaire sur une période beaucoup plus courte, la charge de travail des étudiants et des enseignants va augmenter et le contenu pédagogique des formations sera énormément dévalué.

Kevin SUTTON : Affirmer le maintien du volume horaire des maquettes est une manière de se prémunir d'une explosion de la charge de travail. La réduction du nombre de semaines est une possibilité et non pas une obligation. Le nombre de semaines dans un semestre est supérieur au

nombre de semaines utilisées. La charge de travail doit être rapportée à la nature de l'activité proposée. L'adaptation pédagogique ne signifie pas forcément une modification de l'ambition de l'enseignement.

Gwenaël DELAVAL : Je remercie Antonin BECKER qui défend le contenu pédagogique et le contenu du travail des enseignants, car je pense que la CFVU doit relier les deux. Les réponses apportées à nos questions sont d'ordre technique et non politique. Notre travail d'enseignant se fait en présentiel.

Gwenaël DELAVAL présente les principes proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

Proposition de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC concernant les principes de la note de rentrée

« La CFVU se prononce pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, qui passe par l'organisation de la rentrée en présentiel, dans le respect des conditions sanitaires, des conditions d'études des étudiant·e·s et des conditions de travail des personnels.

L'organisation de cette rentrée repose sur les principes suivants :

- le maintien des enseignements en présentiel, et le refus de leur transformation en enseignements à distance
- quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée à volume horaire constant nécessite des moyens pérennes humains (enseignement, administration, etc.), pédagogiques et techniques (locaux et matériel)
- la mise à disposition gratuite de masques pour tou·te·s

En cas de reconfinement, ces principes devront être rediscutés en CFVU. »

Sylvie MARTIN-MERCIER : Nous sommes entièrement d'accord sur l'importance du présentiel et des contenus, nous approuvons donc ces propositions. Je ne sais pas où nous pourrions aller chercher des enseignants pour assurer la duplication des cours de certaines filières. Par ailleurs, avec des groupes de 750 étudiants, je ne vois pas comment nous pourrions assurer la rentrée en présentiel de manière habituelle.

Gwenaël DELAVAL : Est-ce que le fonctionnement des enseignements à distance des deux derniers mois a fonctionné ? Nous avons également envoyé une proposition de motion dans laquelle nous demandons des moyens au ministère et l'annulation du plan de retour à l'équilibre. Il faut adapter les moyens à notre métier et non pas notre métier aux moyens très contraints que nous avons depuis plusieurs années.

Jennifer BUYCK : Je pense que nous devrions dissocier la question des moyens, celle des masques et celle du rapport au présentiel.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il serait intéressant de voter chaque principe séparément. Il nous semble compliqué d'organiser en deux mois et demi un recrutement massif d'enseignants ; par ailleurs les capacités des locaux de l'université ne peuvent pas être augmentées en si peu de temps.

Kevin SUTTON : La question du nombre d'enseignants n'est effectivement pas qu'une question financière mais également de difficultés de recrutement que nous rencontrons dans certaines filières – recrutements qui ne sont pas envisageables dans un délai aussi bref. Les usagers des administrations doivent avoir leurs propres masques. Si l'établissement peut mettre en place une aide pour les étudiants les plus en difficulté, il ne peut pas s'engager à fournir des masques pour 45 000 étudiants. Nous sommes en train de préparer une rentrée avec des contraintes structurelles. Nous proposons de considérer l'ensemble de ces contraintes.

Gwenaël DELAVAL : Peut-on proposer une modification de ces principes ?

Caroline BERTONECHE : Au regard de l'ordre du jour, nous n'avons pas le temps. En revanche, votre proposition sera bien soumise au vote.

Gwenaël DELAVAL : Depuis deux mois, nous demandons que la rentrée fasse l'objet d'une discussion en CFVU, discussion qui a été à chaque fois remise à plus tard. Vous nous proposez un document prêt à être soumis au vote et nous dites qu'il n'y a pas le temps de discuter. Hier, nous avons discuté de la rentrée pendant 3 heures en assemblée générale.

Caroline BERTONECHE : Nous discutons de la note de rentrée depuis bientôt une heure et demi.

Gwenaël DELAVAL : Je propose de supprimer la partie suivante du deuxième principe que vous nous soumettez : « avec répartition possible des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance ». Nous pourrions alors voter en faveur de ces principes.

Antonin BECKER : Notre proposition n'impliquait pas forcément de mettre des masques à disposition de l'ensemble des étudiants, mais de s'assurer que l'université sera en mesure d'en fournir à ceux qui n'en auront pas, afin qu'ils puissent assister aux cours en présentiel. Nous pourrions ajouter « ceux qui le demandent » après le principe « la mise à disposition gratuite de masques pour tou-te-s ». Je suis surpris qu'une question aussi importante que la rentrée soit évacuée si rapidement, et je le déplore.

Kevin SUTTON : Des échanges ont eu lieu, et il y en a eus en CT et en CHSCT. Concernant la demande de modification de Gwenaël DELAVAL, il s'agit de rendre possible cette répartition et en aucun cas de la rendre obligatoire, afin de permettre aux équipes pédagogiques de penser une formation de la meilleure qualité possible. Quant aux masques, l'établis-

-sément ne peut pas prendre un tel engagement même s'il sera possible de prévoir de fournir ponctuellement un masque pour les étudiants qui en auraient besoin.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : L'université n'a pas les moyens d'assurer une distribution de masques. Par ailleurs, de multiples distributions ont déjà été faites par différentes institutions. Pour ma part, j'en ai reçus trois (commune, département et région). L'AGORAé distribue des masques aux étudiants dans le besoin.

Caroline BERTONECHE : La discussion concernant la rentrée a été repoussée du fait de la parution de circulaires et des changements de situation sanitaire. La vie des instances s'est poursuivie durant le confinement.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020
3. Présentation de la note de préparation de la rentrée
4. **Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
→ *Par Kevin SUTTON*
5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée
6. Information concernant les formations doctorales
7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
8. Questions diverses

Modalités d'adaptation des enseignements

Partie soumise au vote

Les principes suivants sont à prendre en compte afin de concevoir les modalités de l'adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d'y substituer l'obligation du port du masque dans les espaces d'enseignement (hors salles de TP).

- Une démarche **d'adaptation**, non de transformation. L'établissement ne souhaite pas s'engager dans une démarche de transformation massive et généralisée de son offre d'enseignement vers le distanciel, par exemple sous la forme d'*e-learning* : **le présentiel constitue la base du dispositif** ;
- Maintien des enveloppes **horaires des maquettes** avec répartition possible des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance ;
- **Rotation des étudiants** qui suivent les enseignements en présentiel. Il convient de privilégier au maximum la continuité d'un groupe-une salle. Cela permet d'éviter l'usage successif dans un temps rapproché de la même place par plusieurs étudiants et de limiter les circulations au sein des bâtiments de l'université ;
- Maintien des **bornes calendaires du calendrier pédagogique** : date de rentrée, date de début du semestre 2. En revanche la date de reprise des enseignements pourra être décalée et le nombre de semaines d'enseignement en présentiel du semestre 1 est susceptible de varier ;
- Penser des **MCCC adaptées aux deux situations (normale et contrainte)**, éventuellement en distinguant les 2 situations ;
- Avoir une attention particulière sur le **cycle d'accueil des L1** et plus largement des néo-entrants, notamment des **étudiants accueillis en mobilité** et des étudiants à besoins spécifiques.

Les dispositifs pédagogiques devront respecter les règles de droit à l'image et de propriété intellectuelle.

- Délibérations -

Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée

Les principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée.

Proposition de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC concernant les principes de la note de rentrée

Partie 1

« La CFVU se prononce pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, qui passe par l'organisation de la rentrée en présentiel, dans le respect des conditions sanitaires, des conditions d'études des étudiant·e·s et des conditions de travail des personnels.

L'organisation de cette rentrée repose sur les principes suivants :

- le maintien des enseignements en présentiel, et le refus de leur transformation en enseignements à distance

Partie 2

- quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée à volume horaire constant nécessite des moyens pérennes humains (enseignement, administration, etc.), pédagogiques et techniques (locaux et matériel)

Partie 3

- la mise à disposition gratuite de masques pour tou·te·s

En cas de reconfinement, ces principes devront être rediscutés en CFVU.»

- Délibérations -

***Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée
→ Proposition de principes directeurs de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC***

La première partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	5
Nombre de votants	37
Voix favorables	13
Voix défavorables	20
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la première partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

La deuxième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	14
Voix défavorables	19
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la deuxième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

- Délibérations -

***Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée
→ Proposition de principes directeurs de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC***

La troisième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	13
Voix défavorables	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	14

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la troisième partie des principes directeurs proposés par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC.

Yasmine TOUHAMI : Nous regrettons de ne pas avoir pu prendre connaissance de la proposition faite par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC, avant la séance. Nous nous sommes donc abstenus pour la mise à disposition des masques mais, étant donné l'importance de cette question, serait-il possible d'en rediscuter lors de la prochaine CFVU ?

Caroline BERTONECHE : Oui, nous l'inscrirons à l'ordre du jour.

Gwenaël DELAVAL : J'aimerais savoir pourquoi des élus de la CFVU votent contre le fait que la préparation de la rentrée nécessite des moyens pérennes humains, pédagogiques et techniques.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : La préparation de la rentrée nécessite des moyens humains et techniques, mais nous pensons qu'ils sont déjà intégrés d'une manière correcte dans les dispositions que nous avons votées auparavant. Au niveau des locaux, la rentrée ne pourrait pas avoir lieu en présentiel total.

Gwenaël DELAVAL présente la motion proposée par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC en complément de la note de préparation de la rentrée.

Proposition de motion de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC

« Quelles que soient les conditions sanitaires, la préparation de la rentrée et le déroulement de l'année universitaire nécessitent des moyens importants : moyens humains, moyens pédagogiques et techniques, moyens financiers.

Le travail supplémentaire ne peut pas reposer sur les seuls personnels de l'université, déjà bien engagés pendant la période de confinement. Nous refusons par avance toute remise en cause des droits et acquis sociaux de ces personnels, notamment en ce qui concerne leur temps de travail, temps de service ou droit à congés.

Nous réaffirmons aussi, même et surtout en temps de crise, l'importance d'une université ouverte à tou·te·s, actrice à part entière de la recherche publique.

La CFVU demande donc :

- au président de l'UGA de porter cette demande de moyens auprès du ministère
- au CA de l'UGA d'annuler le Plan de Retour à l'Équilibre, considérant que les conditions de la crise sanitaire doivent être prises en compte en regard du contexte dans lequel ce PRE a été mis en place
- le transfert à l'UGA des moyens de l'Idex. »

- Délibérations -

***Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée
→ Proposition de motion de la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC***

La motion proposée par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC en complément de la note de préparation de la rentrée est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	5
Nombre de votants	35
Voix favorables	12
Voix défavorables	18
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion proposée par la CGT, la FSU, l'UNEF et NUC en complément de la note de préparation de la rentrée.

Gwenaël DELAVAL : Je ne comprends pas les votes contre alors qu'il n'y a eu aucune discussion ni explication. Cela ne correspond pas à ma conception de la discussion démocratique. Je déplore le fait que certains élus ne soient pas là pour discuter mais pour rejeter systématiquement ce que nous proposons.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous regrettons de ne pas avoir eu connaissance de la motion avant la séance pour pouvoir en discuter en amont. Certaines positions ne nous conviennent pas, notamment la remise en cause de l'IDEX avec un transfert à l'UGA.

Gwenaël DELAVAL : Souhaitez-vous que nous renouvelions le vote en ôtant « le transfert à l'UGA des moyens de l'Idex » de la motion ?

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Non.

Caroline BERTONECHE : Il n'est pas possible de revenir sur le vote. En revanche, il est tout à fait possible d'envoyer vos propositions aux élus avant la séance, en utilisant la liste de diffusion. De notre côté, nous avons reçu vos propositions pour la présente séance ce matin à 11h.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020
3. Présentation de la note de préparation de la rentrée
4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée
5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée
→ *Par Kevin SUTTON*
6. Information concernant les formations doctorales
7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
8. Questions diverses

Commission numérique de préparation de la rentrée

- Une commission pour apporter les réponses techniques et numériques à l'horizon mi-juillet.
- Des représentants du personnel et des étudiants (3 élus des personnels et 3 élus usagers de la CFVU), des directeurs et responsables de composantes, et des experts.
- Animée par un directeur de composante
- Objectif de proposer des solutions opérationnelles à l'équipe politique pour répondre aux besoins en termes d'équipements, usages et accompagnement exprimés par les composantes.

Candidats pour siéger à la Commission numérique de préparation de la rentrée

Membres à désigner	Candidats
3 élus des personnels de la CFVU	Sylvie MARTIN-MERCIER
	Karine HERTZLER
3 élus étudiants de la CFVU	Emmy MARC
	Séverin CONSTANT-MARMILLON
	Noémie DUTILLEUL

- Délibérations -

Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée

Les candidatures pour siéger à la commission numérique de préparation de la rentrée sont soumises au vote : Sylvie MARTIN-MERCIER, Karine HERTZLER, Emmy MARC, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Noémie DUTILLEUL.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	6
Nombre de votants	35
Voix favorables	34
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Sylvie MARTIN-MERCIER, Karine HERTZLER, Emmy MARC, Séverin CONSTANT-MARMILLON et Noémie DUTILLEUL en tant que membres de la commission numérique de préparation de la rentrée.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
→ Par Denis JONGMANS et Christelle BRETON
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 8. Questions diverses**

Caroline BERTONECHE rappelle que les structures fédératives de recherche Pensée critique et Santé & Société avaient alerté la CFVU le 18 mai 2020 par mail, au sujet de formations proposées aux doctorants.

Richard MONVOISIN : Les signataires de l'alerte dont je fais partie tiennent à préciser que l'intention n'est pas de remettre en cause les compétences de l'intervenante, mais le fait de diffuser des informations aux doctorants concernant des méthodes non validées telles que la méthode TIPI, alors qu'il existe des programmes validés. La crainte émise concerne le fait qu'aucun expert ne soit consulté avant la diffusion de messages proposant des pratiques psychologiques à destination des étudiants. Ce qui nous a inquiétés concernait le travail sur les traumatismes du passé, alors que les étudiants se trouvent seuls chez eux dans une situation probablement assez difficile. Les explications et échanges privés avec l'intervenante nous ont permis de comprendre que la démarche et les outils utilisés visent davantage l'apprentissage de l'accueil de ce qui est présent et de la gestion des émotions que de la recherche de traumatismes passés. Cela va donc effectivement dans le sens d'un accompagnement des étudiants en cette période. Cependant, cela ne règle pas pour autant le problème de la consultation des experts, pour cette formation ainsi que sur toutes les autres formations type coaching. Nous remercions l'intervenante d'avoir aimablement ouvert ses contenus. Si le risque est semble-t-il peu élevé dans cette situation, il n'en reste pas moins que l'ouverture de l'université à des interventions non validées ou reposant sur des prémisses clairement remises en cause par les connaissances actuelles joue en quelque sorte un rôle de validation scientifique de ces méthodes. Cela me semble difficile à accepter, et nous avons fait la proposition qu'une commission d'experts puisse être sollicitée lorsqu'une nouvelle formation de coaching, développement personnel, etc. se construit.

Caroline BERTONECHE : J'ai écrit à la collègue concernée, qui n'était pas

visée personnellement. Suite à votre alerte, nous avons suspendu les ateliers d'écoute au mois de juin pour prendre le temps d'avoir cette discussion sur les formations et une intervention en CFVU.

Denis JONGMANS : Je pense qu'il faut bien distinguer les formations des ateliers d'écoute qui correspondaient à un accompagnement mis en place dans l'urgence dans le contexte du Coronavirus. Concernant les formations de type coaching, nous vous proposons de présenter la démarche du collège doctorale puis d'avoir une discussion.

Information concernant les formations doctorales

Christelle Breton Directrice Adjointe Formation du CED
Denis Jongmans Directeur du CED

Collège doctoral (CED): historique et contexte

- 2009 - Création d'un **Collège Doctoral unique** et mise en place progressive d'une politique de formation transversale commune
- 2011 - Intégration du CIES (monitorat) qui devient le Département Formation à l'Insertion
- 2012 - Création des **LABELS** (Université pionnière)
- 2015 - Mise en place du Département « **Formations Transversales et Insertion Professionnelle** », organisant et coordonnant l'ensemble de l'offre de formation non disciplinaire des doctorants.
- 2016 - CED composante de la ComUE. Mise en place d'une **Commission Pédagogique**
- 2017 - Création du **Pôle Carrière** (service d'appui à l'insertion professionnelle et suivi des docteurs)
- 2020 - CED est une composante transverse UI (statuts, RI, conseil)
- 2016-20 - Le CED porte le volet Graduate School de l'IDEX

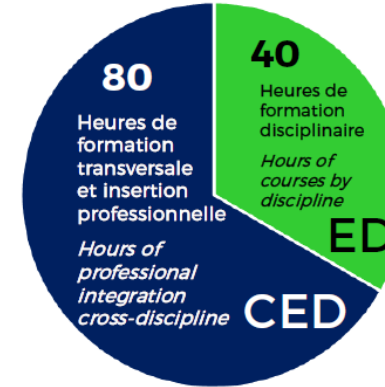
*La **Commission Pédagogique** est constituée de la direction du CED, de la direction du service de formations du CED, des directeurs d'ED et des représentants doctorants élus du Conseil du CED. Son rôle est de formuler des propositions en matière d'orientation de la politique de formation. Elle se réunit au moins une fois par an.*

Les ED et le CED sont des structures évaluées par le HCERES

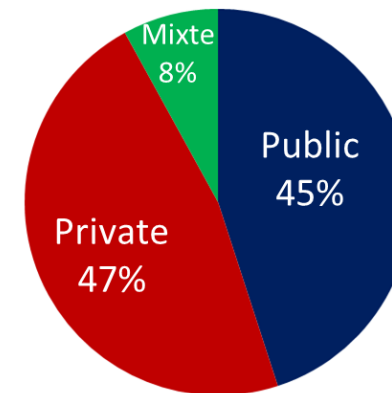
Construction et évolution du catalogue FORMATIONS

- ❖ Reprise des formations du CIES, des formations non disciplinaires dispensées par les ED et CED (UJF, UPMF, Stendhal) et harmonisation de l'offre
- ❖ Création des formations spécifiques aux LABELS
- ❖ Création d'une offre plus large pour faciliter l'intégration des futurs docteurs tant dans le secteur **académique** que dans le secteur **privé** (en lien avec la commission pédagogique et le pôle Carrière) (cf fiche RNCP Doctorat)
- ❖ Développer l'offre de formations en Anglais (levier IDEX)

Formations requises pour le doctorat



Débouchés professionnels docteurs
(Enquête docteurs 2016 (n+3))



Toutes disciplines

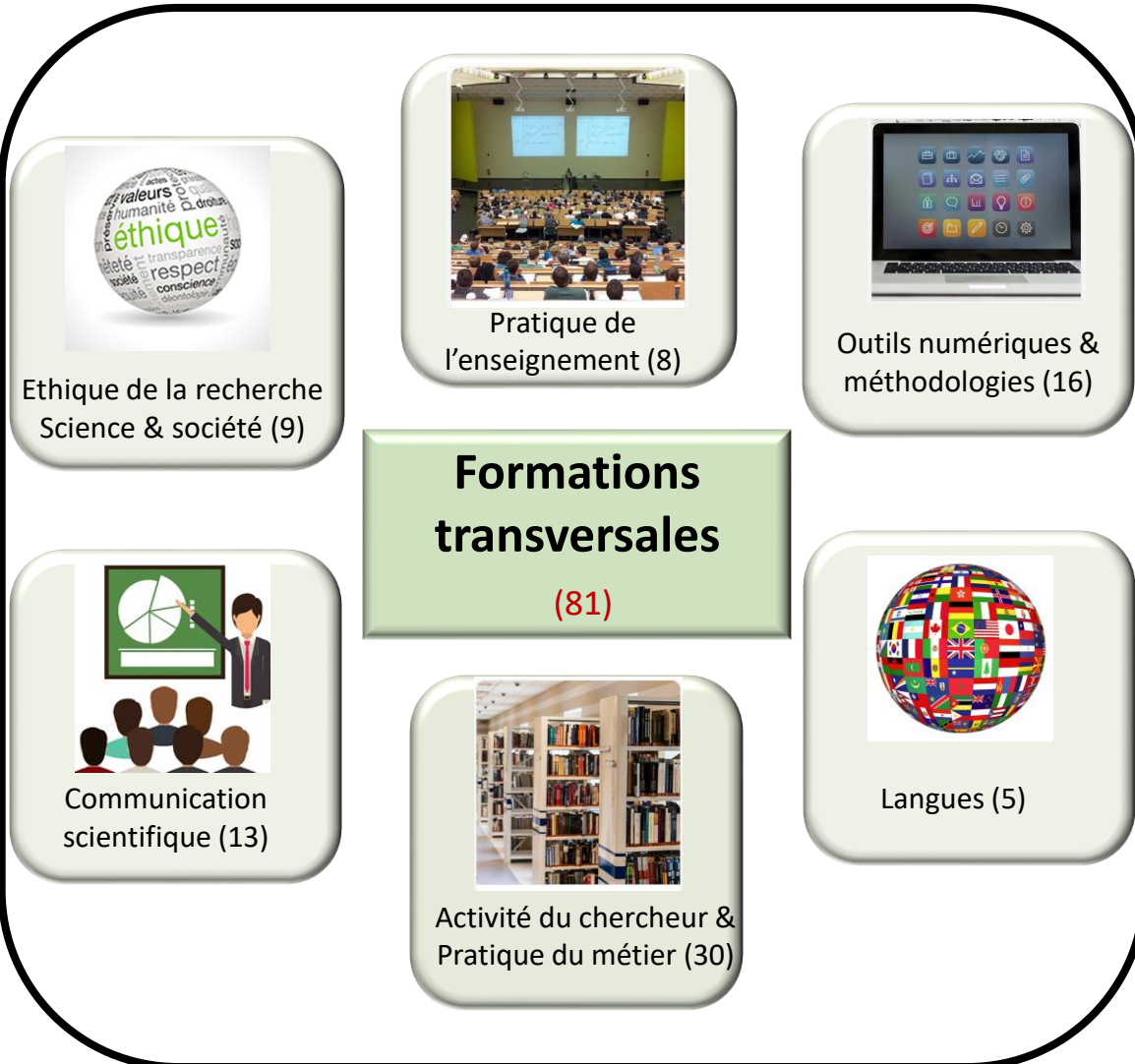
COLLEGE DOCTORAL: Département Formation

2018-2019

- 7 blocs de formations
- 92 Formations proposées (164 sessions)
- ~2800 heures
- 2300 participants formés
- 150 intervenants



**Insertion
professionnelle**
(11)



✓ Evaluation par les usagers

Questionnaire anonyme envoyé à chaque doctorant participant. **Retour indispensable pour validation de la formation. Bilan annuel devant la CP.**

L'évaluation porte sur **Pédagogie** / **Organisation matérielle** / **Durée** / **Animation** / **Appréciation générale** / **Points forts** / **Points faibles**

Taux de satisfaction global en 2018-19 >90%

✓ Evaluation HCERES du CED en octobre 2019

L'un des points forts

-
- **L'offre de formation professionnalisante et transversale est riche, diversifiée et de qualité.**
-

Comment sont recrutés les formateurs extérieurs?

❖ **Recours à des formateurs extérieurs, pour ouverture sur l'entreprise, techniques de communication, de management, de gestion du temps,...**

Certains viennent du CIES, d'autres ont été recrutés au fil des ans par les différents porteurs des Labels et directeurs de la formation au CED

Sont recrutés sur la base : CV / Expérience, notamment dans la formation doctorale / Suite à un appel d'offre (ex Valoridoc, FEMOPP, ALM, OTECI) / Sur recommandation

❖ **IDEX: formations en Anglais – prestataires extérieurs**

Ex : Développer une posture de leader (consultante et coach, 16 ans d'expérience)

Intervient dans les domaines de la **communication**, de la **créativité**, de la **pédagogie** et du **management**.
UGA, Univ. Lyon 2, Univ. St Etienne, INRA, CNRS, INSA, EHESP Rennes,...

Ex : Développer son intelligence émotionnelle (consultante et coach, 17 ans d'expérience)

Expérience en management et communication en entreprise.

Enseigne à GEM, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, ... Intervient dans Les Doctoriales®

Ex : Penser et Construire sa Carrière (conseil et formation, 13 ans d'expérience)

Membre actif de Valoridoc – Participe à la création des Labels dès 2012

Responsable du label ICAE – intervient dans le label REI

Mais aussi : IUT2, CNAM, IAE, GEM, SUPINFO, SUPCREA, HP,...

Evolution offre de formation du CED dans les années à venir

Contexte en forte évolution (Thématiques, langue, distanciel...)

Repenser les formations du CED en lien avec....

- EUR CBS et futures EURs dans le cadre de l'appel SFRI
- Les grands projets scientifiques (MIAI, UNITE!, ...)
- Demandes des communautés via les ED
- Compétences attendues par employeurs

Site WEB dédié



Mode opératoire:

- ❖ Réflexions au sein de la direction du CED en lien avec la Commission Pédagogique
- ❖ Formulation de cahiers des charges pour besoins en compétences
- ❖ GT sur l'offre de formations spécifiques ALLSHS (recenser les besoins)
- ❖ Présentation d'un projet global devant le conseil du CED fin 2021
- ❖ Présentation d'un bilan chaque année devant le conseil du CED

Richard MONVOISIN : Nos questions portaient sur les montants de rémunération, et sur la raison de faire appel à des prestataires extérieurs alors qu'il y a des ressources en interne. Il est très connu et documenté qu'une des erreurs fondamentales en santé, santé mentale ou insertion professionnelle, consiste à confondre satisfaction des usagers et réelle efficacité de la technique ou de la formation. En outre, les années d'expérience et les structures accueillantes ne constituent pas un argument valable. Certains courants identifiés par la Mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires ont pu intégrer des formations dans des institutions notables. Il est donc nécessaire d'avoir des critères d'évaluation pour se prémunir d'être confrontés à des techniques pseudo-scientifiques qui se sont incrustées dans le paysage.

Christelle BRETON : Le fait que les doctorants soient contents de leur formation est tout de même un critère important. Cependant, je suis d'accord que cela ne permet pas de juger de la qualité d'une formation. Nous voulons apporter des compétences supplémentaires au travail de recherche pour l'insertion professionnelle des doctorants : connaissance de l'entreprise, capacités de management d'équipe, capacités de gestion de son temps, etc. Nous sommes en lien avec les employeurs et les cabinets de recrutement dont un a mis en place un référentiel de compétences attendues pour un docteur. Les intervenants proposent un contenu avant d'être recrutés ; par ailleurs, ils sont intervenus dans d'autres structures et bénéficient d'une réputation. Il est important que les formations soient délivrées par des personnes qui interviennent dans les entreprises. Tous les collèges doctoraux ont recours à des prestataires extérieurs pour les aspects non disciplinaires. Nous pouvons avoir des experts à l'UGA pour certains types de formations, mais il n'est pas évident de trouver des personnes qui soient disponibles pour toutes les sessions (ex: éthique de la recherche et intégrité scientifique). Un intervenant extérieur coûte plus cher qu'une personne qui intervient en heures complémentaires : de 70 € de l'heure à 150 € lorsqu'il faut

compter les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Nous sommes très attentifs au prix et n'avons pas recours à des prestataires qui coûteraient trop cher.

Richard MONVOISIN : A l'université, il y a des personnes qui interviennent en entreprise. Pratiquant l'éthique de la recherche, je n'ai pas eu connaissance du fait que le CED cherchait ce profil. Il serait possible de créer des postes pour les formations avec un besoin fort. Pourquoi y a-t-il différents tarifs et non pas une unique grille tarifaire sur laquelle pourraient se positionner les intervenants extérieurs ?

Christelle BRETON : La moyenne pour les intervenants dont il est question est de 100 € de l'heure, comprenant les frais annexes. Il s'est avéré moins compliqué et moins onéreux de payer sur facture.

Denis JONGMANS : Il va y avoir une remise en question assez profonde de la formation au CED suite au passage à l'EPE. Les écoles doctorales doivent jouer un rôle de relais entre les propositions de nos collègues et la commission pédagogique, quitte à créer des groupes de travail concernant la validation des formations.

Yasmine TOUHAMI : J'accorde évidemment de l'importance à la satisfaction des doctorants, mais il est tout de même nécessaire de garantir la qualité des enseignements et de maintenir une exemplarité.

Gwenaël DELAVAL : Les mêmes questions se posent concernant les formations proposées à tous les personnels. Nous défendons une université de service public dont les enseignements sont assurés avec une assise scientifique forte, ce qui demande énormément de moyens.

Antonin BECKER : Je trouve scandaleux que ces formations ne soient pas délivrées par des enseignants-chercheurs. Les prestataires extérieurs ont un coût exorbitant pour l'université alors même que des vacataires n'ont toujours pas de bureau pour travailler.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
→ Par José LABARERE
- 8. Questions diverses**

**Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation
des modalités permettant le renforcement des échanges entre
les formations de santé, la mise en place d'enseignements
communs et l'accès à la formation par la recherche**

José LABARERE

CFVU 24/06/2020

DE Infirmier

DE Manipulateur
électroradiologie
médicale

DE Masseur
kinésithérapeute

L 1

IFSI 1

IFMEM 1

PASS / LaS

L 2

IFSI 2

IFMEM 2

IFMK 2

L 3

IFSI 3

IFMEM 3

IFMK 3

(n = 201)

(n = 35)

M 1

IFMK 4

M 2

IFMK 5

(n = 60)

Double diplomation Licence (master) – Diplôme d'Etat

Licence Sciences de la santé / Diplôme d'Etat

- **UE contributives** : contenus mutualisés entre les parcours
- **UE constitutives** : contenus propres à chaque parcours
- **UE transversales à choix** : Offre de formation de l'UGA
- **Option santé (10 ECTS)** : Accès en 2^{ème} année des études de médecine, pharmacie, maïeutique, et odontologie

Rationnel

1. Favoriser l'interdisciplinarité entre les formations, en profitant du regroupement des formations sur le site de l'IFPS
2. Ajuster l'organisation de la formation aux axes thématiques locaux, tout en se conformant au référentiel de formation pour la délivrance du DE
3. Introduire une formation à et par la recherche
4. Favoriser les passerelles entre les différents parcours de la mention (au niveau L1 et L2)

5. Fluidifier les parcours de réorientation vers d'autres mentions de licence de l'UGA
6. Favoriser l'admission en 2^{ème} année des études de santé à partir d'une L1 ou L2 sciences pour la santé (licence avec accès santé, LAS)
7. Proposer des dispositifs favorisant la réussite des étudiants de type « Oui si » **avec allongement** de la formation : année de remédiation commune aux parcours (mise à niveau), validation de la L1 en 2 ans

Rationnel

8. Proposer des dispositifs favorisant la réussite des étudiants de type « Oui si » **sans allongement** de la formation : tutorat, stage de pré-rentrée
9. Favoriser la mobilité internationale
10. Favoriser la poursuite d'étude en master domaine STS (ingénierie santé, biologie, statistiques et sciences des données), STAPS, SHS (sciences de l'éducation, sciences sociales, mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales)

11. Favoriser la poursuite d'étude dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée
12. Inscrire l'enseignement dans des domaines thématiques transversaux prioritaires (neurosciences, pathologies chroniques, cancer, grand âge, autonomie, technologies)

Licence Sciences de la santé / Diplôme d'Etat

Forces

- M1« double cursus » MMaP
- DU Rebond
- Universitarisation IFSI, IFMEM, IFMK

- R1C
- Parcours biotechnologies santé
- Master ingénierie santé
- IFPS

Opportunités

Faiblesses

- Potentiel enseignant
- Capacité d'accueil

- Détriment « cœur de métier »
- Double inscription (L + DE)

Menaces

Yasmine TOUHAMI : Nous saluons ce projet qui correspond à ce que les étudiants attendent depuis longtemps. Je pense qu'il est très appréciable de favoriser l'interdisciplinarité entre ces formations, à travers notamment des enseignements et des travaux mutualisés. Est-ce que des étudiants ont été inclus dans le COPIL ?

José LABARERE : J'ai demandé à plusieurs reprises que des étudiants puissent participer au COPIL pédagogique de l'IFPS. Les instituts du CHU sont un peu réticents, mais le responsable de ce COPIL est un ardent défenseur de la représentation étudiante, je pense donc que nous arriverons à faire en sorte qu'au moins deux étudiants participent à cette instance.

Richard MONVOISIN : Quelle place est laissée aux paramédicaux au sein des organes de décision de l'UFR ? Comment avez-vous pensé la gouvernance entre les différents cœurs de métier ?

José LABARERE : Toutes les formations sont représentées au niveau de la gouvernance. A l'UFR de Médecine, la création d'un département de maïeutique, dont les statuts ont été votés en CA l'année dernière, a permis l'intégration pleine et entière des sages-femmes (financées par la Région). On est sur la même dynamique pour la formation de masseur-kinésithérapeute, avec également une intégration du personnel. Il existe un département des formations paramédicales dont il est prévu l'intégration au sein des instances de l'UFR de Médecine : Conseil d'UFR et Bureau d'UFR.

Antonin BECKER : Les L0 peuvent avoir des conséquences assez graves sur les parcours universitaires des étudiants. Qu'est-ce qui justifie la mise en place d'une telle année ?

José LABARERE : Nous avons mis en place le DU Rebonds suite à la sollicitation du ministère. Le bilan est assez mitigé puisque sur la

quarantaine d'étudiants qui n'avaient été retenus dans aucun IFSI et que nous avons accueillis, seulement une petite dizaine intègrent cette année un IFSI. Si nous n'avions pas mis en place ce DU, cela revenait à laisser cette offre de formation au privé. J'entends bien les réticences des étudiants par rapport à l'allongement des études ; mais la réalité démontre qu'il vaut mieux parfois étaler la L1 plutôt que de faire deux fois la même année en vain. Pour certaines formations, l'allongement des études est inévitable ; par exemple, pour les manipulateurs en électro-radiologie médicale qui doivent se spécialiser.

Antonin BECKER : Il me semble qu'on pourrait résoudre cette problématique en augmentant le nombre de places dans ces formations et en renforçant le suivi des étudiants les plus faibles.

José LABARERE : Les capacités d'accueil sont financées par la Région, l'université ne peut donc pas les augmenter.

- Délibérations -

Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020**
- 3. Présentation de la note de préparation de la rentrée**
- 4. Approbation des principes directeurs présentés dans la note de préparation de la rentrée**
- 5. Désignation des représentants de la CFVU (personnels et usagers) à la commission numérique de préparation de la rentrée**
- 6. Information concernant les formations doctorales**
- 7. Approbation du dossier de candidature à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 8. Questions diverses**

Antonin BECKER : Je souhaite discuter de la possibilité pour les organisations représentatives des étudiants d'avoir accès aux listes de diffusion étudiantes afin de pouvoir pleinement jouer leur rôle. Avec d'autres organisations étudiantes, nous avons élaboré un questionnaire pour tirer le bilan de la période de confinement et d'enseignement à distance, mais nous ne pouvons pas le communiquer à tous les étudiants.

Jean-François REDON : Cette question a été évoquée dans le cadre du travail concernant le règlement intérieur, et il en est ressorti qu'il fallait laisser cette possibilité aux organisations représentatives siégeant dans les instances. Un travail doit être conduit pour définir les modalités pratiques. Nadine GUILLEMOT, Vice-présidente Pilotage et amélioration continue, conduit le process. Parmi les options actuellement à l'étude, figure la rédaction d'une charte qui serait signée par les associations représentatives étudiantes, et qui définirait le nombre de messages envoyés, les personnes autorisées à les diffuser, etc. Il s'agit du pendant de ce qui est en place pour les organisations représentatives des personnels. Nous pourrions solliciter Nadine GUILLEMOT afin qu'elle intervienne dans le cadre de la CFVU.

Antonin BECKER : Une telle charte devrait être discutée en CFVU. Il me semble que du point de vue technique, il est facile de donner accès aux listes de diffusion. De nombreuses organisations étudiantes font cette demande depuis un certain temps, il serait donc souhaitable que ce soit fait assez rapidement. Par ailleurs, en attendant d'avoir les accès, nous demandons aux services de l'UGA de communiquer ce questionnaire.

Gwenaël DELAVAL : La CGT appuie cette demande des organisations étudiantes. En tant qu'organisations représentatives des personnels, nous avons accès aux listes de diffusion, ce qui est très utile. La charte que vous évoquez existe déjà pour les organisations des personnels, sans intégration dans le règlement intérieur. Il me semble qu'il n'y a pas

de frein institutionnel ni réglementaire, et qu'il suffit d'adapter la charte des personnels. Je ne vois pas pourquoi les étudiants devraient être plus contraints que la CGT qui a l'habitude de tenir des propos peu appréciés par la Présidence. La charte et les listes de diffusion existent, et la DSI nous indique qu'il n'y a quasiment rien à faire pour mettre cela en place, il n'y a donc aucune raison que cela prenne autant de temps.

Jean-François REDON : Nous n'avons pas d'opposition particulière à cela, et nous entendons bien les arguments. La réflexion n'est actuellement pas portée par la Vice-présidence Formation. Nous pourrions informer Nadine GUILLEMOT de ce qui a été dit aujourd'hui, afin de voir comment accélérer le process. Je pense en effet que cela est assez facile à élaborer et ne devrait pas prendre énormément de temps.

Gwenaël DELAVAL : Avant que les accès aux listes soient ouverts, serait-il possible que le questionnaire soit relayé par la voie institutionnelle ?

Jean-François REDON : Il y a, semble-t-il, un certain nombre d'enquêtes ayant vocation à traiter ces questions, sous des prismes plus ou moins différents. Il faudrait nous transmettre l'enquête et nous verrons comment articuler toutes les demandes, afin de rendre tout cela cohérent et lisible.

Caroline BERTONECHE : Je m'engage à solliciter la Vice-présidente Nadine GUILLEMOT afin d'organiser une rencontre avec les associations étudiantes ou d'accélérer le processus.

Yasmine TOUHAMI : Nous sommes favorables à la demande, néanmoins il nous semble que la question a déjà été traitée par notre Vice-président étudiant et que cela sera discuté en CA.

Antonin BECKER : Je pense qu'un envoi du questionnaire par la Présidence pourrait influencer les réponses des étudiants, c'est pourquoi il me semble primordial de nous permettre de le diffuser nous-mêmes.

Jean-François REDON : Faites-nous parvenir le questionnaire et nous le traiterons au même titre que les autres demandes, en lien avec le Vice-président étudiant.

La séance est levée à 19h45.

Annexes

- 1 – RD des 30 avril, 6 mai et 14 mai 2020
- 2 – Note de préparation de la rentrée 2020/2021
- 3 – Alerte SFR Pensée critique et Santé & Société
- 4 – Dossier d'expérimentation formations de santé

ANNEXE 1

Les relevés de décisions de la CFVU des 30 avril, 6 et 14 mai 2020 sont disponibles sur le site intranet

ANNEXE 2

Rentrée 2020-2021 à l'Université Grenoble Alpes

Préparation de l'accueil des étudiants et de l'organisation des enseignements

La circulaire relative à la préparation de la rentrée universitaire 2020 a été transmise par la DGESIP le 12 juin [datée du 11 juin] aux établissements d'enseignements supérieurs. Celle-ci stipule que la préparation de la rentrée doit intégrer les règles sanitaires et la distanciation physique qui sont encore en vigueur aujourd'hui.

A ce stade, les conditions sanitaires précises dans lesquelles l'année universitaire débutera ne sont pas encore connues. A la date de cette présente note, les règles de distanciation physique demeurent toujours en vigueur, ce qui conduit à restreindre la capacité des locaux et donc la capacité d'accueil physique des usagers dans les espaces d'enseignement. Dans ce contexte d'incertitude, il convient pourtant de se projeter, d'une part, sur les conditions d'accueil des étudiants et leur accompagnement et, d'autre part, sur l'organisation des enseignements et leur évaluation pour le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020-2021. **La réflexion menée et les solutions retenues doivent intégrer les conséquences des évolutions possibles des conditions sanitaires**, tant vers une plus grande capacité d'accueil que vers une capacité d'accueil plus contrainte. Il est de notre responsabilité collective d'être en mesure d'accueillir les étudiants à la rentrée, et pour cela, de préparer une organisation compatible tant avec un contexte le plus normal possible qu'avec un contexte contraint par les **règles sanitaires en vigueur**.

Dans ce contexte, nous vous adressons une note contenant des éléments qui pourront être actualisés et complétés au cours des mois de juin et juillet, en intégrant par exemple, et au fur et à mesure, les nouvelles consignes gouvernementales.

Ainsi, sur la base de la présente note, chaque composante est invitée à penser l'adaptation de l'organisation du 1^{er} semestre dans toutes ses dimensions et dans le respect des règles sanitaires en vigueur. **La priorité doit demeurer la sécurité sanitaire des étudiants et des personnels, ainsi que la réussite et l'accompagnement de nos étudiants**. Une attention particulière doit être apportée aux nouveaux arrivants, notamment les néo-bacheliers après une année de scolarité particulière, aux étudiants à besoins spécifiques. Il faudra aussi prendre en compte le fait que le deuxième semestre de l'année 2019-2020 a été éprouvant à la fois pour les personnels BIATS, enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires ainsi que pour les étudiants.

Comme pour les phases du confinement et de la reprise progressive des activités interrompues en présentiel, il s'agit bien évidemment de mener un **processus de concertation** à tous les niveaux : avec les instances de l'établissement, au sein des composantes, entre l'échelon central et les composantes académiques et élémentaires. Le travail à mener collectivement doit être basé sur la **subsidiarité**. L'identification de ce qui relève du central et des composantes académiques et élémentaires/équipes pédagogiques sera la clé pour un fonctionnement efficace.

La présente note s'articule en trois parties : la première pose le cadre sanitaire général et ses impacts sur les capacités et usages des locaux ; la deuxième porte sur les modalités de l'adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d'y substituer l'obligation du port du masque dans les espaces d'enseignement (hors salles de TP) ; la dernière partie aborde l'accueil et la vie étudiante.

Des annexes – en cours d'actualisation – viendront compléter cette note. Il convient aussi de se référer aux fiches DPR pour le détail de toutes les mesures sanitaires à prendre en compte.

PARTIE I – CADRE SANITAIRE GENERAL ET IMPACTS SUR LES LOCAUX (CAPACITES ET USAGES)

I. LES CONSIGNES SANITAIRES APPLICABLES A LA DATE DU 12 JUIN 2020 (Point de vigilance : une évolution est possible d'ici la rentrée en fonction des consignes nationales)

Elles reposent sur les 6 principes suivants :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- Hors espace d'enseignement, le port du masque systématiquement, par tous, dès lors que les règles de distanciations physiques ne peuvent être garanties ;
- L'application des gestes barrières ;
- La limitation du brassage des usagers ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels ;
- La communication, l'information et la formation des agents et des usagers.

Pour toute question relative à ces consignes sanitaires, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante :
prepa-rentree2020-consignes-sanitaires@univ-grenoble-alpes.fr

II. LA DEMARCHE D'EVALUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES LOCAUX

Au regard des règles de distanciation aujourd'hui en vigueur, et si celles-ci devaient être maintenues à la rentrée (à l'exception des seules salles de TP - seule exception prévue dans la circulaire du 11 juin), les capacités d'accueil des salles de TD et des amphithéâtres devront être réévaluées.

Il s'agira d'être en mesure d'assurer une distance minimale d'un mètre entre les personnes dans les salles de TD et les amphithéâtres. La capacité des salles de travaux pratiques doit être établie au cas par cas, car les conditions de sécurité peuvent déjà conduire à cette distanciation physique minimale ou imposent déjà le port d'équipements de protection adaptés à la prévention de la transmission de la Covid-19.

Le travail de réévaluation des capacités se répartit entre niveau central et composantes. Les services centraux demeurent à la disposition des composantes pour les accompagner dans cette démarche de réévaluation.

III. LES MODALITES D'UTILISATION DES LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

L'utilisation des locaux d'enseignement devra respecter les 4 principes fondamentaux suivants :

- Ventilation ;
- Permettre une distance d'un mètre entre les personnes (hors salles de TP) ;
- Nettoyage et désinfection ;
- Gestion des flux et des circulations et des lieux d'échanges ;

Pour toute question relative aux modalités d'utilisation des locaux d'enseignement, vous pourrez nous contacter à l'adresse suivante :
prepa-rentree2020-locaux@univ-grenoble-alpes.fr

PARTIE II –MODALITES D'ADAPTATION DES ENSEIGNEMENTS

Il est de notre responsabilité collective d'être en mesure d'accueillir les étudiants à la rentrée, et pour cela, de préparer une organisation compatible tant avec un contexte le plus normal possible qu'avec un contexte contraint par les **règles sanitaires aujourd'hui en vigueur**.

I. LES PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSES – **PARTIE SOUMISE AU VOTE DE LA CFVU LE 24 JUIN 2020**

Les principes suivants sont à prendre en compte afin de concevoir les modalités de l'adaptation pédagogique à mettre en œuvre en cas de maintien des règles de distanciation sans possibilité d'y substituer l'obligation du port du masque dans les espaces d'enseignement (hors salles de TP).

- Une démarche **d'adaptation**, non de transformation. L'établissement ne souhaite pas s'engager dans une démarche de transformation massive et généralisée de son offre d'enseignement vers le distanciel, par exemple sous la forme d'*e-learning* : **le présentiel constitue la base du dispositif** ;
- Maintien des enveloppes **horaires des maquettes** avec répartition possible des volumes horaires entre présentiel et interactions à distance ;
- **Rotation des étudiants** qui suivent les enseignements en présentiel. Il convient de privilégier au maximum la continuité d'un groupe-une salle. Cela permet d'éviter l'usage successif dans un temps rapproché de la même place par plusieurs étudiants et de limiter les circulations au sein des bâtiments de l'université ;
- Maintien des **bornes calendaires du calendrier pédagogique** : date de rentrée, date de début du semestre 2. En revanche la date de reprise des enseignements pourra être décalée et le nombre de semaines d'enseignement en présentiel du semestre 1 est susceptible de varier ;
- Penser des **MCCC adaptées aux deux situations (normale et contrainte)**, éventuellement en distinguant les 2 situations ;
- Avoir une attention particulière sur le **cycle d'accueil des L1** et plus largement des néo-entrants, notamment des **étudiants accueillis en mobilité** et des étudiants à besoins spécifiques.

Les dispositifs pédagogiques devront respecter les règles de droit à l'image et de propriété intellectuelle.

II. DEMARCHE DE TRAVAIL PROPOSEE POUR CONCEVOIR LES MODALITES DE L'ADAPTATION PEDAGOGIQUE A METTRE EN ŒUVRE EN CAS DE MAINTIEN DES REGLES DE DISTANCIATION

- Faire un **bilan** du vécu de la fin du semestre écoulé :
 - Quels problèmes structurants rencontrés ?
 - Quels écueils identifiés ?
 - Quelles satisfactions pédagogiques éventuelles ?
 - Quels manques d'équipement/outils identifiés ?
 - Quelles propositions ?
- Engager/prolonger la **réflexion sur l'adaptation** des modalités d'enseignement et d'évaluation par filière à mettre en œuvre si la situation contrainte devait perdurer ;
- Définir les **principes de priorisation** du présentiel : activités, publics ; modalités de la rotation éventuelle ;
- **Formuler les besoins** en matière d'équipement (des salles et des personnels) et d'accompagnement en cohérence avec le dispositif envisagé :
 - Quels **usages** souhaités ?
 - Quels **matériels** nécessaires ?
- Définir les modalités de **répartition des horaires-maquettes** entre présentiel et accompagnement distanciel ;
- Définir les **MCCC en cohérence** avec le projet pédagogique adapté ;
- Définir les informations et dispositifs à présenter dans le **cycle d'accueil, notamment des L1** et étudiants en mobilité entrante ;

- Définir un **calendrier pédagogique de composante** qui s'inscrive dans les bornes calendaires structurantes ;
- Définir les **EDT** et leurs éventuelles adaptations nécessaires.

Une première remontée du bilan du semestre écoulé, ainsi que des premiers besoins identifiés, sont attendus à partir du 15 juin (envoi à vpform@univ-grenoble-alpes.fr). A la suite, une commission sera réunie pour apporter les réponses techniques et numériques à l'horizon début juillet. Cette commission numérique de préparation de la rentrée associera des représentants du personnel et des étudiants (3 élus des personnels et 3 élus usagers de la CFVU), des directeurs et responsables de composantes, et des experts. Animée par un directeur de composante, elle aura notamment pour objectif de proposer des solutions opérationnelles à l'équipe politique pour répondre aux besoins en termes d'équipements, usages et accompagnement exprimés par les composantes.

III. L'ORGANISATION DES MOBILITES

De premières orientations ont été fournies par le courrier de la DGESIP daté du 9 juin 2020.

À ce stade, il est raisonnable de supposer que les mobilités au sein de l'Europe seront possibles. Les frontières avec les pays membres de l'UE sont réouvertes à partir du 15 juin. Les autres frontières pourront rouvrir à compter du 1er juillet, au cas par cas, selon la situation sanitaire des pays.

Concernant les mobilités sortantes, certaines universités européennes ont déjà décidé de ne pas accueillir, physiquement, des étudiants étrangers. Il convient dans la mesure du possible de prendre contact avec chaque partenaire et de clarifier ce point avec lui. Lorsque cela fait sens, les mobilités basées sur un premier semestre à distance sont possibles, en espérant qu'une présence physique dans l'université d'accueil sera possible au deuxième semestre.

Concernant les mobilités entrantes dans le cadre de partenariats, nous suggérons de contacter chaque partenaire pour lui proposer des conditions d'accueil des étudiants et pour lui faire part de notre volonté de préserver les échanges. Pour les étudiants en accueil hors échanges, selon l'organisation décidée par le parcours auquel ils souhaitent s'inscrire, la possibilité d'un premier semestre à distance peut être étudiée.

En lien avec les autorités compétentes, nous étudierons toutes les possibilités pour faciliter les procédures administratives aux étudiants venant de l'étranger. Une fiche à ce sujet sera fournie par la DGD DIT.

IV. L'ORGANISATION DES STAGES

La circulaire du 11 juin 2020 rappelle que, si l'activité à distance est à privilégier pour les postes qui le permettent, des stages en présentiel pourront néanmoins être effectués par les étudiants lorsque le télétravail est estimé ni possible, ni pertinent. Cette possibilité requiert toutefois de la part de l'organisme d'accueil un strict respect du protocole national de déconfinement édité par le ministère du travail et, le cas échéant, des fiches métiers associées. Il conviendra de veiller au respect de ce protocole. A cet égard, il est conseillé d'indiquer dans la convention de stage le nécessaire respect des mesures d'hygiène et sécurité par la structure d'accueil et le stagiaire.

L'accomplissement d'un stage à l'étranger dans un pays infecté par le virus est possible dès lors que la structure d'accueil s'engage au strict respect des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans le pays concerné. Les conditions sanitaires et de circulation dans le pays concerné doivent être portées à la connaissance de la composante, et être compatibles avec le projet de stage.

PARTIE III – ACCUEIL ET VIE ETUDIANTE

Cette thématique fera l'objet d'un cadrage plus précis dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

Quelques principes généraux peuvent toutefois déjà être pris en compte par les composantes à ce stade :

- L'inscription (administrative et pédagogique) des étudiants interviendra à distance dès le mois de juillet 2020 ;
- Toutes les informations délivrées habituellement aux étudiants lors de la semaine d'accueil seront mises à disposition selon de nouvelles modalités qui seront définies dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Un groupe inter-DGD travaille sur le sujet ;
- Pour respecter les consignes sanitaires, les réunions de rentrée devront être repensées dans leur contenu et dans leur dimensionnement, en différenciant les amphis des L1 (privilégier autant que possible le présentiel), des autres amphis de rentrée ;
- Des dispositifs d'accompagnement des étudiants pour leurs projets d'orientation, de stages, et d'insertion professionnelle seront organisés en présentiel et en distanciel ;
- Une information sera organisée à destination des étudiants concernant l'accès au centre de santé : Il est accessible sur RDV, en ligne ou via téléphone. Les consultations médicales s'opèrent d'ores et déjà en présentiel (ou en téléconsultation en cas de crise). Pour la prévention, le repérage et les soins en matière de santé mentale, une consultation par un psychologue est déjà possible, en présentiel (ou téléconsultation en cas de crise) ; une ligne d'écoute est aussi déjà mise en place ;
- Les bibliothèques centrales seront ouvertes en s'adaptant aux consignes sanitaires. Pour ce qui concerne les bibliothèques de composantes, il appartient à ces dernières de conduire la réflexion en lien avec les consignes sanitaires ;
- L'accès aux espaces sportifs pourra être accordé de façon prioritaire à certains publics, par exemple dans le cadre des enseignements ;
- Les conventions de mise à disposition des locaux à destination des associations étudiantes devront préciser que ce sont lesdites associations qui sont responsables de la mise en œuvre des consignes sanitaires au sein des locaux qui leur sont attribués.

ANNEXE 3

« Question diverse » - Alerte - CFVU du 19 mai 2020

Présentée par les structures fédératives de recherche Santé & Société, et Pensée critique

Bonjour,

L'expérience du confinement a certainement été source de stress pour de nombreuses étudiant·es, et notamment pour les doctorant·es de l'UGA. Nous nous questionnons toutefois sur la pertinence de recommander aux doctorants de participer à des ateliers de gestion du stress reposant sur des théories et des méthodes non validées scientifiquement, proposés par des praticien·nes ne possédant pas de titre de psychologue ou de psychothérapeute, alors qu'il existe des ressources au sein de l'UGA permettant d'offrir des ateliers dont les pratiques sont scientifiquement validées.

En effet, des sessions de formation « Gestion des émotions » effectués par une « praticienne en régulation émotionnelle méthode TIPI », font l'objet d'un *mailing* général aux doctorant·es, mais également les gorges chaudes des actualités du site de l'UGA (sur onestensemble.univ-grenoble-alpes.fr).

Nous ne doutons pas des compétences humaines de la « praticienne »/formatrice, ni de ses compétences en anglais du droit juridique, son champ d'expertise habituelle.

Il faut néanmoins porter à votre attention que :

- La Méthode TIPI qu'elle propose ou « Technique d'Identification sensorielle des Peurs Inconscientes » n'a été l'objet d'aucune étude empirique sérieuse, et n'a reçu aucune validation en psychologie.
- Cette méthode a été créée par Luc Nikon, <https://tipi.pro/luc-nicon/> manager et artiste qui n'a aucune formation, ni en psychologie, ni en médecine.
- La technique repose sur l'idée désormais caduque en psychologie que les « traumatismes » (le confinement est-il un traumatisme ?) génèrent des « peurs inconscientes ».
- Les « peurs inconscientes » sont un oxymore : les peurs *sont* conscientes (et ce n'est pas le moindre de leur problème).
- L'idée que nos problèmes psychologiques auraient pour cause un événement traumatique inconscient est particulièrement dangereuse : il va falloir chercher le traumatisme refoulé pour le traiter, avec tous les risques de faux souvenirs induits qui y sont liés et qui ont fait florès ces trente dernières années. Rappelons que travailler sur des émotions « dysfonctionnelles » peut impliquer de travailler sur des troubles émotionnels, appellation générale qui recouvre des troubles psychiatriques généralement pris en charge par des professionnel·les (avec généralement un titre - médecin, psychologue, psychothérapeute - reconnu).
- La méthode en question revêt tous les atouts de la pseudoscience en psychologie clinique (cf. [Scott Lilienfeld, 2014](#), [David & Montgomery, 2011](#)).

L'UGA se retrouverait donc à dépenser de l'argent public pour un·e prestataire privée non diplômé·e du domaine, qui soigne un concept flou, au moyen d'une méthode pseudoscientifique et possédant une prémisse dangereuse.

Quelle que soit l'affection ou le goût que nous pourrions avoir pour la méthode, qu'allons-nous répondre lorsque d'autres praticien·nes proposeront d'autres techniques non éprouvées ?

Le stress est un concept scientifique au moins depuis Selye (1974). Son étude et sa gestion nécessitent des savoirs, et ça tombe bien : l'UGA paye des professionnel·les pour en produire

localement. La méthode TIPI n'en fait pas partie, et sa place comme formation aux doctorant·es montre la nécessité d'un comité de validation de la qualité scientifique des formations proposées.

Nous demandons aimablement à la CFVU de nous renseigner :

- par quels rouages se décide la validation de ce type de formation stress/coaching/développement personnel ?
- quels sont les montants de rémunération desdites formations ?

Dans l'absolu, nous préconisons :

- de demander le retrait des formations reposant sur des corpus non éprouvés
- de renvoyer au mail *alumni* les ressources de références produites localement : en particulier les audios de relaxation et gestion du stress du programme *Cognitive Behavioral Stress Management* (CSBM), qui seront mis sous peu en ligne par les Éditions UGA dans le cadre d'un ouvrage à paraître
- de se doter ou de renforcer un comité d'évaluation de la qualité scientifique des formations proposées par des intervenant·es extérieur·es : il existe des critères d'interventions empiriquement validées en psychologie (<https://www.div12.org/psychological-treatments/>).

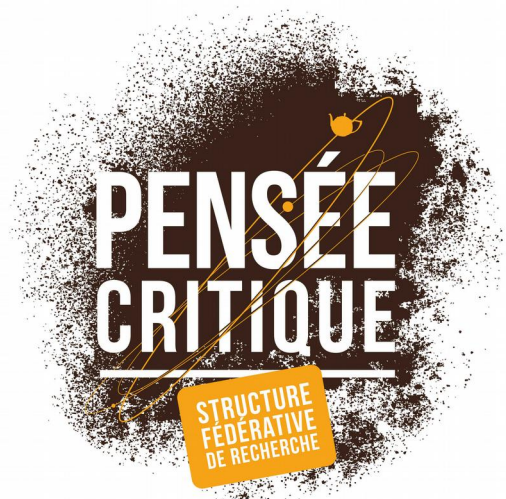
Cette discussion ne dépasse pas le seul cas de la formation *méthode* TIPI. L'inflorescence de formations « sauvages » du type « gestion des émotions/stress/coaching » se retrouve fréquemment, comme sur le site ADUM du Collège doctoral de l'Université de Grenoble-Alpes, avec entre autres :

- « [les émotions, amies ou ennemies](#) », formation doctorale par une coach privée sans titre (entreprise *Coelika*)
- « [Leadership et travail en équipe](#) », formation doctorale par un coach privé sans titre (entreprise *Intégrale performance*)
- « [Développer une posture de leader](#) », formation doctorale par une coach, ancienne doctorante en anthropologie de la danse
- « [Job-hunting strategies](#) », et « [speaking in public](#) », par un « formateur » (entreprise *ALM*)
- « [Think and build your career](#) », par un auto-entrepreneur consultant (entreprise *Malaureille*)
- (...)

D'avance, merci.

Céline Baeyens, Rebecca Shankland, Aurélie Gachet,
Laurent Bègue-Shankland (SFR Santé société)

Richard Monvoisin, Nicolas Pinsault (SFR Pensée critique)



ANNEXE 4



**Expérimentation des modalités permettant le
renforcement des échanges entre les formations de
santé, la mise en place d'enseignements communs
et l'accès à la formation par la recherche**

(Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020)

Table des matières

1.	Etablissements porteurs de l'expérimentation	5
1.1.	Université porteuse de l'expérimentation	5
1.2.	Etablissement partenaire	5
2.	Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation.....	5
3.	Formations concernées par l'expérimentation	5
4.	Contenu du projet d'expérimentation	6
4.1.	Objectifs du projet d'expérimentation.....	6
4.2.	Description générale du projet d'expérimentation	7
4.3.	Adaptation des référentiels.....	10
4.4.	Adaptation des programmes.....	12
4.5.	Conditions d'admission dans les parcours de formation	12
4.6.	Acquisition d'un diplôme national de licence ou de master	14
5.	Modalités de gouvernance de l'expérimentation	15
6.	Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire.....	16
7.	Délibération du conseil d'administration.....	16
8.	Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.....	17
8.1.	Identité du porteur de l'expérimentation	17
8.2.	Description du projet d'expérimentation.....	17
8.3.	Adaptations du référentiel de formation	17
8.4.	Adaptations du programme de formation (stages)	24
8.5.	Conditions d'admission	27
9.	Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale	28
9.1.	Identité du porteur de l'expérimentation	28
9.2.	Identité du partenaire de l'expérimentation	28
9.3.	Description du projet d'expérimentation.....	28
9.4.	Adaptations du référentiel de formation	30
9.5.	Adaptations du programme de formation (stages)	34
9.6.	Conditions d'admission	34
10.	Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier	36
10.1.	Identité du porteur de l'expérimentation	36
10.2.	Identité du partenaire de l'expérimentation	36
10.3.	Description du projet d'expérimentation.....	36
10.4.	Adaptations du référentiel de formation	37
10.5.	Adaptations du programme de formation	38

10.6.	Conditions d'admission	39
-------	------------------------------	----

1. Etablissements porteurs de l'expérimentation

1.1. Université porteuse de l'expérimentation

Nom de l'établissement porteur :	Université Grenoble Alpes
Composante gestionnaire :	CSPM Humanité, Santé, Sport, Sociétés (H3S), UFR de Médecine
Nom et qualité du chef de projet :	José Labarère, Vice-doyen en charge des formations, chargé de mission des formations de santé auprès du Vice-président formation de l'UGA
Adresse mail :	JLabarere@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 95 96 98 33
Adresse postale :	Faculté de Médecine, Université Grenoble Alpes, Domaine de la Merci, 38700, La Tronche

1.2. Etablissement partenaire

Nom de l'établissement partenaire :	Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
Nom et qualité du chef de projet :	Me Agnès Verdetti, Directrice des soins, Coordinatrice générale des instituts de formation
Adresse mail :	AVerdetti@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 38, portable : 07 87 04 19 93
Adresse postale :	Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

2. Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation

Date de mise en œuvre envisagée :	1 ^{er} septembre 2021
Durée de l'expérimentation :	5 ans

3. Formations concernées par l'expérimentation

Formation 1 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier
Formation 2 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale
Formation 3 :	Formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute

4. Contenu du projet d'expérimentation

4.1. Objectifs du projet d'expérimentation

Objectifs de l'expérimentation :	Les objectifs de l'expérimentation sont : - de renforcer les initiatives d'<u>interdisciplinarité</u> entre les formations (y compris avec les formations de type DFGSM/Ma/P), en profitant du regroupement géographique des étudiants sur un site unique de formation, - <u>d'ajuster</u> l'organisation de la formation aux axes thématiques locaux, tout en se conformant au référentiel de formation pour la délivrance du DE, - d'introduire une formation à et par la <u>recherche</u>, - d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir un diplôme national de <u>Licence</u> ou de <u>Master</u>, - de favoriser les <u>passerelles</u> entre les différents parcours de formation (au niveau L1 et L2), - de fluidifier les parcours de <u>réorientation</u> vers les différentes mentions de licence de l'UGA, - permettre une <u>validation du parcours de licence</u> en dépit d'un échec au diplôme d'Etat, - de favoriser <u>l'admission en 2^{ème} année des études de santé</u> via un parcours de licence avec accès santé (LaS), - de proposer des dispositifs favorisant la <u>réussite</u> des étudiants, - de faciliter la <u>mobilité internationale</u>, - d'acquérir les pré-requis pour une <u>poursuite d'étude en master</u> dans les domaines STS (ingénierie santé, sciences de la vie, statistiques et sciences des données), STAPS, SHS (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie,
----------------------------------	--

	mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales) - de favoriser la poursuite d'étude dans la formation conduisant au diplôme d'Etat <u>d'infirmier de pratique avancée</u>, - d'inclure les formations dans les <u>domaines d'excellence</u> de l'UGA et du CHUGA (neurosciences, pathologies chroniques et cancer, technologies pour la santé), - de réunir les conditions propices à l'émergence d'un <u>vivier d'enseignants chercheurs</u> dans les domaines de formation concernés.
--	--

4.2. Description générale du projet d'expérimentation

Architecture de l'expérimentation :	Le projet d'expérimentation consiste en l'adossement des formations conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, de manipulateur en électro-radiologie médicale, et des 2 premières années de formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute à un parcours de la mention de licence Sciences pour la santé intitulé respectivement : - parcours <u>sciences infirmières</u> - parcours <u>sciences en électroradiologie médicale</u> - parcours <u>sciences de la rééducation</u>. La mention de licence Sciences pour la santé est une création ex nihilo dans le cadre de la campagne d'accréditation 2021-2025 de l'offre de formation de l'Université Grenoble Alpes (vague A). Cette mention de licence comporte un 4^{ème} parcours intitulé « Biotechnologies santé » issu d'une restructuration de l'offre de formation : ce parcours antérieurement rattaché à la mention de licence Sciences de la vie était porté par les UFR de pharmacie et de médecine. Les 2 dernières années de formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute sont
-------------------------------------	--

	adossées au parcours kinésithérapie de la mention de master Ingénierie de la santé.
Modalités pédagogiques :	Les enseignements théoriques des UE contributives et constitutives sont délivrés, en partie, selon des modalités de pédagogie hybride comportant un enseignement dématérialisé et un enseignement présentiel. Ces modalités d'enseignement tirent profit du partage par les formations de la plateforme pédagogique et docimologique SIDES-NG (UNESS). Les enseignants universitaires et les formateurs des instituts partagent une culture commune de l'enseignement et de l'évaluation numérique. Les enseignements pratiques sont délivrés par : - simulation - travaux pratiques - stages L'accent sera mis sur la réalisation de travaux pratiques en interfiliarité, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans ce domaine (e.g., TP recueil et interprétation des paramètres vitaux mobilisant 70 enseignants universitaires et cadre formateur en binômes encadrant 700 étudiants en 1^{ère} année des formations de santé).
Lieu de la formation :	Les formations se dérouleront à l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS). Véritable concrétisation d'une politique de formation concertée entre le CHUGA et l'UGA, l'IFPS accueille, dans un bâtiment unique situé au cœur du campus universitaire de Saint-Martin d'Hères, les étudiants du parcours d'accès spécifique santé (PASS), des 2^{ème} et 3^{ème} année des études de médecine (DFGSM2-3) et de pharmacie (DFGSP2-3), de maïeutique (DFGSMa, FASMa), de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de pratique avancée (DE IPA), et des instituts de formation du CHUGA : - infirmiers, - manipulateurs en électroradiologie médicale, - masseur-kinésithérapeutes, - cadres de santé, - infirmières puéricultrices,

	- infirmiers anesthésistes. Ce projet architectural s'inscrit dans le contexte d'universitarisation des formations de santé et son objectif est de favoriser l'interfiliarité dans la formation de futurs professionnels de santé destinés à travailler ensemble.
--	--

4.3. Adaptation des référentiels

Adaptation des référentiels :	Les formations seront déclinées en : - UE contributives (santé publique, sciences de la vie, sciences fondamentales, sciences humaines, éthique et déontologie, méthodologie de travail) dont les contenus dématérialisés pourront être mutualisés entre les parcours de la mention - UE constitutives dont les contenus sont propres à chaque parcours et conformes au référentiel de formation en vigueur - UE transversales à choix (choisies dans l'offre de formation de l'UGA) ou UE du parcours biotechnologies santé (ou UE du master Ingénierie de la santé pour la formation de masseur-kinésithérapeute) - Option relevant du domaine de la santé : il s'agit d'un bloc de compétences conférant 10 ECTS et dont la validation permet l'accès en 2^{ème} année des études de médecine, pharmacie, maïeutique, et odontologie, via les épreuves du 1^{er} et du 2nd groupe définies par l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. La validation des UE contributives et des UE constitutives de chaque parcours confère le diplôme d'Etat correspondant. L'UGA et le CHUGA veillent au respect par le projet d'expérimentation : - des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur, - du caractère professionnalisant de la formation par les stages pratiques. L'option relevant du domaine de la santé équivaut à 10 crédits ECTS inclus totalement ou partiellement dans le parcours de formation conduisant au diplôme de licence Sciences pour la santé. Les crédits ECTS de l'option relevant du domaine de la santé peuvent être
--------------------------------------	---

	acquis au cours d'une ou plusieurs années universitaires.
--	---

4.4. Adaptation des programmes

Adaptation des programmes :	Les adaptations du programme des formations conduisant au diplôme d'Etat incluent : - L'introduction de dispositifs de réussite en licence de type « oui si » sans allongement de la durée d'étude (tutorat, stage de pré-rentree) - L'introduction de dispositifs de réussite en licence de type « oui si » avec allongement de la durée d'étude (année de remédiation et de mise à niveau, L1 étalée sur 2 années) - La semestrialisation des parcours de formation - L'adaptation des règles de progression dans le parcours de formation comportant notamment des règles de compensation, la définition de blocs de compétences non-compensables, et la substitution du principe de 2^{nde} chance aux 2^{ème} sessions. - L'adaptation des parcours de stage par un ré-échelonnement des périodes de stage au cours du parcours de formation, en veillant à conserver le volume total de la formation par stage. - La mise en place de dispositifs passerelles permettant une admission en 2^{ème} année d'une formation pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année d'une autre formation ou ayant validé le Parcours accès spécifique santé (PASS).
-----------------------------	--

4.5. Conditions d'admission dans les parcours de formation

Conditions d'admission	Les conditions d'admission sont différentes entre les formations conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ou de manipulateur en électroradiologie médicale d'une part et la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute d'autre part (cf la rubrique spécifique à chaque formation). Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence.
------------------------	--

	Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) : - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme. - L'ensemble des parcours de formation permettant l'accès à la formation de masseur-kinésithérapeute.
Dispositifs passerelles	L'expérimentation inclut des dispositifs passerelles entre les formations : - La validation de la 1^{ère} année d'un des parcours de la licence Sciences pour la santé permet d'accéder à une 1^{ère} année adaptée ou à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières - La validation du Parcours d'accès spécifique santé permet d'accéder à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières et à la 2^{ème} année du parcours sciences en électroradiologie médicale Ces dispositifs passerelles incluent : - La validation d'UE constitutives spécifiques à chaque parcours - La validation d'un stage de soins infirmiers d'une durée de 8 semaines L'admission est prononcée par la section compétente pour les questions pédagogiques.

	Le nombre d'étudiants pouvant être admis via un dispositif passerelle est déterminé à concurrence du quota de places autorisé par le Conseil régional.
Capacités d'accueil	Les capacités d'accueil, fixées par le Conseil Régional pour chacune des formations conduisant au diplôme d'Etat, précisent le nombre de candidats que la formation conduisant au double diplôme peut accueillir. Ces capacités d'accueil sont de : - Sciences infirmières : 201 - Sciences de la rééducation : 60 - Sciences en électroradiologie médicale : 35

4.6. Acquisition d'un diplôme national de licence ou de master

Acquisition du diplôme de licence :	Le diplôme national de licence est obtenu par la validation : - des UE contributives, - des UE transversales à choix et/ou des UE du parcours biotechnologies santé (ou du master Ingénierie de la santé) - éventuellement d'une partie des UE constitutives (dans le cas de la validation simultanée du diplôme d'Etat) Il sera possible d'obtenir le diplôme national de licence Sciences pour la santé sans valider le diplôme d'Etat de la formation de santé. Cette possibilité permettra à des étudiants de valider une licence, en dépit d'un arrêt de la formation conduisant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, les UE constitutives non validées sont remplacées par des UE transversales à choix et/ou des UE du parcours biotechnologies santé de la licence Sciences pour la santé. Les crédits ECTS du parcours de formation conduisant au diplôme de licence sont définitivement acquis et capitalisables.
-------------------------------------	---

Acquisition du diplôme de master :	Le diplôme national de master Ingénierie pour la santé est obtenu par la validation dans le cadre du parcours kinésithérapie : - des UE contributives, - des UE transversales à choix et/ou des UE du master Ingénierie de la santé - éventuellement d'une partie des UE constitutives (dans le cas de la validation simultanée du diplôme d'Etat) Il sera possible d'obtenir le diplôme national de master Ingénierie de la santé sans valider le diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Cette possibilité permettra à des étudiants de valider un master, en dépit d'un arrêt de la formation conduisant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, les UE constitutives non validées sont remplacées par des UE transversales à choix et/ou des UE du master Ingénierie de la santé. Les crédits ECTS du parcours de formation conduisant au diplôme de master sont définitivement acquis et capitalisables.

5. Modalités de gouvernance de l'expérimentation

Instance de pilotage :	Comité de Pilotage (CoPil) pédagogique de l'IFPS.
Attributions et périmètre :	- Mise en place opérationnelle de l'expérimentation en concertation avec les UFR de médecine et de pharmacie, la vice-présidence formation et la direction des services de l'UGA, et la direction des instituts de formation du CHUGA, - Coordination pédagogique de l'expérimentation, - Analyse d'implantation de l'expérimentation, - Evaluation de l'expérimentation par le développement et la validation d'indicateurs, l'analyse et l'interprétation des données

	quantitatives et qualitatives produites en routine, et la planification d'enquêtes spécifiques, - Elaboration des bilans d'étape et final pour restitution devant les instances de l'UGA (Conseil d'UFR, CFVU, CA), - Proposition d'axes d'amélioration.
Composition :	- La coordonnatrice générale des instituts de formation du CHUGA - La directrice de l'institut de formation en soins infirmiers ou le cadre supérieur de santé adjoint à la direction - La directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale - Le directeur de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes - La directrice de l'institut de formation des cadres de santé - La directrice de l'institut de formation des IADE - La directrice de l'institut de formation de puériculture - La responsable du département de maïeutique - Un enseignant chercheur de l'UFR de pharmacie - Un PU-PH de l'UFR de médecine - Le vice-doyen en charge de la formation de l'UFR de médecine
Fonctionnement :	Depuis 2018, le comité de pilotage pédagogique de l'IFPS se réunit en séances d'une durée limitée à 1h30, à une fréquence mensuelle. Ses séances sont animées par un binôme (Me C Sylvestre, directrice de l'institut de formation des cadres de santé et le Pr J-P Vuillez, PUPH à l'UFR de médecine). Les décisions prises en séances font l'objet d'un compte-rendu et d'un suivi.

6. Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire

Prévu le 24/06

7. Délibération du conseil d'administration

Prévue en juillet

8. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

8.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Nicolas Pinsault, MCF UGA, directeur de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes
Adresse mail :	NPinsault@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 61 70 85 00
Adresse postale :	Département de kinésithérapie Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

8.2. Description du projet d'expérimentation

Contexte :	La formation conduisant au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute est accessible après une première année universitaire et se déroule actuellement en 2 cycles de 2 années.
Objectifs :	Il est proposé dans le cadre de la présente expérimentation de maintenir les conditions d'admissions existantes et formalisées par une convention jointe au document, à savoir la validation d'une première année de Licence, et de réorganiser la formation sous le format d'une Licence , dont la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} année se feraient dans la mention sciences pour la santé parcours Sciences de la rééducation , et d'un Master , dont les deux années se feraient dans la mention Ingénierie de la Santé parcours kinésithérapie .

8.3. Adaptations du référentiel de formation

Analyse du référentiel :	Le référentiel de formation actuel est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions du kinésithérapeute. La formation est organisée en 2 cycles de 4 semestres chacun, le premier cycle apportant les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le second cycle, permettant le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapiques dans tous les champs d'exercice de la profession. Le passage au second cycle n'est possible que lorsque les 120 crédits ECTS du premier cycle ont été acquis sans autre moyen de compensation que ceux prévus par l'arrêté du 2 septembre 2015. Les crédits s'acquiert par la validation de 32 Unités d'Enseignement (UE) ou Unités d'Intégration (UI), elles-mêmes réparties sur plusieurs semestres et conduisant au découpage de la formation en plus de 60 sous unités. Le texte actuel (article 21 de l'arrêté du 2 septembre 2015) prévoit que seuls les candidats reçus au Diplôme d'Etat valident 240 ECTS. Toute interruption de scolarité préalable au DEMK ne permet donc pas de valoriser les crédits acquis.
Adaptations du référentiel :	Il est proposé de mettre fin à la notion de cycle et de semestrialiser le parcours de l'étudiant. Les enseignements sont répartis en : - UE contributives dont les contenus seront proposés à la mutualisation entre les parcours de la mention et de manière plus large à d'autres mentions de l'Université. - UE transversales à choix (choisies dans l'offre de formation de l'UGA) qui permettront une coloration du parcours individuel de l'étudiant. - UE constitutives dont les contenus sont spécifiques au champ d'exercice de la kinésithérapie

	La validation des UE permet l'acquisition d'ECTS. Un crédit ECTS correspond à environ 20 heures de travail pour l'étudiant (travail personnel inclus). Les règles de progression dans le parcours universitaire sont les suivantes : - valider une UE (selon les modalités de contrôle des connaissances) donne le nombre de crédits ECTS correspondants ; - en cas d'échec à certaines UE, la règle des compensations entre UE peut permettre de valider le semestre. Les UE non validées d'un semestre validé sont considérées acquises par compensation et les 30 ECTS du semestre sont alors considérés comme acquis. - En cas d'échec à un semestre de l'année, la règle des compensations entre semestres peut permettre de valider l'année. Le semestre non validé d'une année validée est considéré acquis par compensation et les 60 ECTS de l'année sont alors considérés comme acquis. - valider la Licence (c'est-à-dire les 3 années de la Licence) confère 180 crédits ECTS. - valider le Master (c'est-à-dire les 2 années du Master) confère 120 crédits ECTS. Les UE validée par une note $\geq 10/20$ (après la première ou la seconde chance) sont définitivement acquises. Les UE non validées peuvent être acquise par compensation. Il est possible de renoncer à la compensation entre UE pour se présenter aux examens l'année suivante. La renonciation est définitive et la note obtenue l'année suivante remplacera la note obtenue la première année de présentation de l'étudiant à l'épreuve. Les UE non acquises (ni par validation, ni par compensation) ne sont pas conservées l'année suivante. Le curriculum de formation regroupant les différents types d'UE, et les semestres auxquels ces dernières sont positionnées, est présenté Tableau 1.
--	---

	Parallèlement à l'obtention des diplômes de Licence et de Master, la validation des UE permet la validation de pôles cliniques et hors cliniques (Figure 1) qui détermineront, eux, l'obtention du Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute. La règle des compensations d'UE n'est pas valable pour la validation des pôles. L'ensemble des UE participant à la validation d'un pôle doivent être validées pour obtenir la validation du pôle et, en ce qui concerne les pôles cliniques, leur validation est également systématiquement associée à la réalisation et la validation d'un stage dans le champ considéré. Les pôles doivent tous être validés pour attester de l'acquisition des 11 compétences nécessaires à l'obtention du DEMK, condition nécessaire à l'exercice de la profession de kinésithérapeute. Il n'existe pas de compensation entre les pôles alors que la progression dans le cursus universitaire de Licence puis de Master se fera selon la règle universitaire des compensations entre les UE et entre les semestres. Ainsi, un étudiant pourra satisfaire aux obligations de diplomation universitaire sans pour autant obtenir son DEMK. La poursuite universitaire n'en sera pour autant pas entravée.
--	---

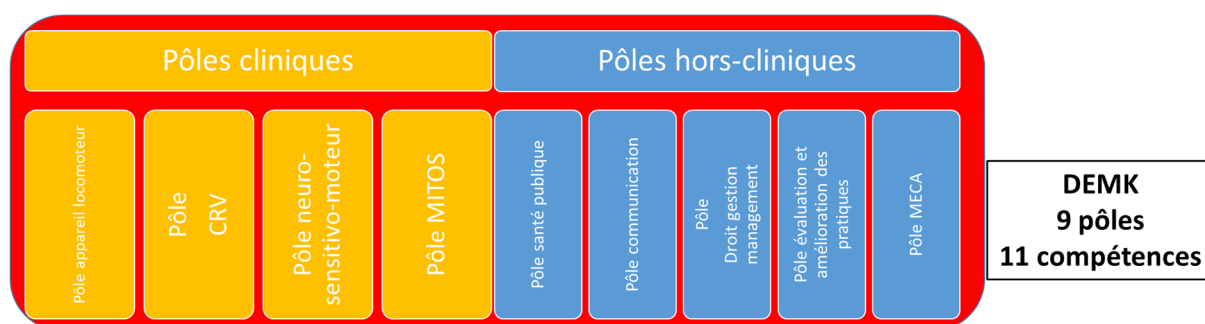


Figure 1 : organisation polaire des compétences relatives au DEMK

(CRV = cardio-respiratoire et vasculaire ; MITOS = médecine interne, tégumentaire et organes des sens ; MECA = mouvement, environnement, comportement et autonomie)

Tableau 1 : Liste et nature des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Licence 1	Programme d'études selon le parcours de recrutement			60	
Licence 2 SPS-SR	Semestre 3	Contributive (mutualisée)	Anatomie, biomécanique, physiologie générale du système musculo-squelettique	6	Locomoteur
			UE Santé publique	6	Santé publique
			UE Anatomie et physiologie générale du système cardio-respiratoire, tégumentaire, digestif et vasculaire	6	CRV MITOS
		Constitutive (propre au parcours)	Stage d'immersion en milieu clinique	3	Communication Evaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EAPP)
			Examen clinique kinésithérapique dans le champ musculo-squelettique	6	Locomoteur
			Anatomie appliquée dans le champ de la kinésithérapie	3	Locomoteur CRV MITOS
	Semestre 4	Contributive (mutualisée)	Sciences Humaines et Sociales en santé [intégrant l'UE STRESS]	6	Communication MECA
			Méthodologie de recherche et de travail	3	Santé publique EAPP
			Concepts, méthodes et modèles en rééducation/réadaptation	3	MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Examen clinique kinésithérapique dans le champ cardio-respiratoire, vasculaire	6	CRV
			pratique générale de kinésithérapie	6	Locomoteur CRV MITOS
			Processus kinésithérapique et introduction au raisonnement clinique	6	Evaluation et amélioration des PP

Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Licence 3 SPS-SR	Semestre 5	Contributive (mutualisée)	Biostatistiques et méthode scientifique	3	Santé publique
			Pharmacologie générale	3	Pôles cliniques
			Neuroanatomie, neurophysiologie et neurosciences cognitives	6	Neuro-sensitivo-moteur
		Constitutive (propre au parcours)	Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champ musculosquelettique	6	Locomoteur
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champ cardio-respiratoire et vasculaire	6	CRV
			Examen clinique dans le champ de la neurologie	6	Neuro-sensitivo-moteur
	Semestre 6	Contributive (mutualisée)	Service sanitaire	3	Santé publique Communication
			Activité physique et santé	6	MECA
		Transversale	Anglais	3	

		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation du pôle locomoteur	6	Locomoteur
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans le champs neuro-musculaire	6	Neuro-sensitivo- moteur
			Intégration du processus kinésithérapique et raisonnement clinique	6	EAPP

Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Master 1 Ingénierie de la santé-parcours kiné	Semestre 1	Contributive (mutualisée)	TICE en santé	3	Communication
			Bases du management	3	Droit, management, gestion de structure
			Mouvement, environnement, comportement et autonomie (MECA)	6	MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
			Conception, mise en œuvre et évaluation d'une prise en charge kinésithérapique dans les champs MITOS	6	MITOS
			Kinésithérapie approfondie dans le champ musculosquelettique	6	Locomoteur
	Semestre 2	Transversale	UE à choix	6	
			Anglais	3	
		Contributive (mutualisée)	Droit et santé	3	Droit, management, gestion de structure
			Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
		Constitutive (propre au parcours)	Kinésithérapie approfondie dans le champ neuromusculaire	6	Neuro-sensitivo-moteur
			Intervention kinésithérapique en milieu spécifique	6	MECA

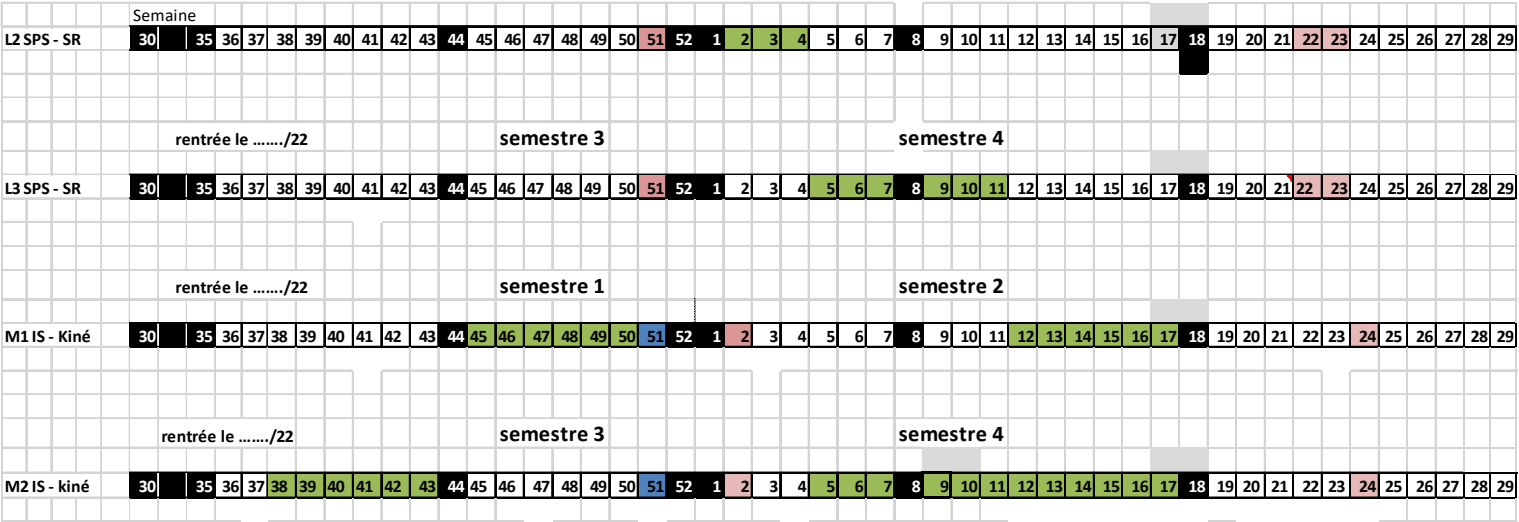
Année	Semestre	Catégorie d'UE	Nom d'UE	ECTS	Contribution au(x) pôle(s)
Master 2 Ingénierie de la santé- parcours kiné	Semestre 3	Transversale	UE à choix	6	
		Contributive (mutualisée)	Motivation pour l'activité physique à des fins de santé	3	Communication MECA
			Education en santé	6	Communication MECA
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de validation de pôle	6	Pôle clinique
			Kinésithérapie approfondie dans le champ CRV et MITOS	6	CRV MITOS
			Méthodologie de recherche appliquée à la kinésithérapie	3	Santé publique EAPP
	Semestre 4	Contributive (mutualisée)	Evaluation et amélioration des pratiques professionnelles	6	EAPP
			Accompagnement aux travaux de recherche scientifique en rééducation	3	EAPP
		Transversale	Anglais	3	
		Constitutive (propre au parcours)	Stage de clinicat / Stage de recherche	12	Pôle clinique et/ou EAPP
			Pratiques innovantes et prospectives en kinésithérapie	3	EAPP
			Déontologie, gestion de structure	3	Droit, management, gestion de structure

8.4. Adaptations du programme de formation (stages)

Adaptation du programme :	Il est souhaité dans le cadre de l'expérimentation un redécoupage des périodes de stage sans pour autant que le volume global cumulé de stage effectif « au lit du malade » (1365 heures) plus les temps de travaux en institut autour des situations vécues en stage (105h) ne diffèrent de l'arrêté du 2 septembre 2015 prévoyant 1470 heures de formation clinique. Ce redécoupage répond à plusieurs impératifs : - Pédagogique, puisqu'il s'agit de diminuer le volume de stage en début de cursus de formation (sans pour autant le supprimer complètement) pour le concentrer sur le dernier semestre de la Licence et sur le Master. Le bagage théorique et pratique acquis alors permettra de réaliser la validation définitive des pôles cliniques dans les meilleures conditions possibles. - Organisationnelle, puisque nous devons faire face à une pénurie de terrains de stage disposant de
---------------------------	---

	tuteurs formés. Il nous faut donc penser l'organisation des périodes de stage pour éviter les chevauchements de plusieurs étudiants sur une même période. Ce paramètre ne s'applique bien entendu pas pour le stage de clinicat au cours duquel il est attendu de l'étudiant des compétences de transmission envers les étudiants d'un niveau inférieur. Il est ainsi prévu une nouvelle répartition des périodes de stage (en vert dans la figure 2).
--	--

Figure 2 : Adaptation du parcours de stages.



8.5. Conditions d'admission

Conditions d'admission	En application de l'arrêté du 17 janvier 2020, relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute, à compter de la rentrée universitaire 2021, sont autorisés à candidater pour une entrée en 2^e année d'études de masso-kinésithérapie (c'est-à-dire en 1^{re} année de l'IFMK) les étudiants inscrits en : - Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) – filière Médecine à l'UFR de Médecine de l'UGA - Première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UGA à Grenoble et Valence - Première année de Licence Sciences, Technologies, Santé de l'UGA à Grenoble et Valence. - Première année de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'Université Savoie Mont Blanc - Première année de Licence Sciences, Technologies, Santé de l'Université Savoie Mont-Blanc - Licence avec option relevant du domaine de la santé de l'UGA et de l'Université Savoie Mont Blanc. En application de l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015, l'accès aux études de kinésithérapie par la voie dérogatoire des passerelles se fait sur dossier et entretien. En application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2020, l'accès aux études de kinésithérapie est possible pour les étudiants ayant la qualité de sportif de haut niveau.
------------------------	---

9. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale

9.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Jean-Philippe Vuillez, PUPH, UFR de médecine
Adresse mail :	JPVuillez@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 76 76 88 09/54 55, Portable : 06 10 17 39 42
Adresse postale :	Service de médecine nucléaire, CHUGA, CS10217, 38043 Grenoble Cedex 9

9.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Sandra Michelland, Cadre de Santé Supérieur, directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale
Adresse mail :	SanMichelland@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 84
Adresse postale :	IFMEM, Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.

9.3. Description du projet d'expérimentation

Contexte :	Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European credit transfert system » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation. Le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. La charge de travail de l'étudiant est évaluée à 25 heures de travail par crédit d'enseignement réalisé en
------------	---

	institut de formation et 35 heures par crédit pour l'enseignement en stage. Répartition des 180 crédits ECTS : 1. Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont • Sciences contributives au métier de manipulateur d'électroradiologie médicale: 29 ECTS • Sciences constitutives et rôles professionnels : 81 ECTS • UE transversales : 10 ECTS 2. Enseignement clinique en stages : 60 ECTS • S1 : 6 semaines de stage • S2, S3 : 8 semaines de stages par semestre • S4, S5 : 12 semaines de stage par semestre • S6 : 14 semaines de stage L'universitarisation de la formation MERM a été mise en place en 2012 et grâce à un partenariat avec l'UGA, l'obtention du Diplôme d'Etat s'accompagne d'un grade de licence. Par ailleurs, depuis plus de dix ans, des étudiants MER (environ 10%) enchainent sur un deuxième cycle universitaire en intégrant un des parcours du Master Ingénierie de la santé, comme la physique médicale ou la radioprotection par exemple. Cependant, ce parcours reste soumis à une étape de validation des acquis qui semble complexifier le système, puisque tous les étudiants intégrés dans ces parcours ont obtenu leurs diplômes. Par conséquent, l'évolution vers une licence sciences pour la santé s'inscrit dans une logique initiée depuis de nombreuses années. Des adaptations du référentiel de formation sont nécessaires et permises par le décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 pour intégrer un parcours de la licence sciences pour la santé.
Objectifs :	Le dispositif de licence permettra la mise en place d'un « oui si » pour l'entrée en formation. A ce jour, les prérequis identifiés dans la maquette de formation du

	diplôme d'état nécessitent un bon niveau scientifique, préférentiellement un bac scientifique. Or, la disparité des parcours des étudiants souhaitant entrer en formation conduit depuis quelques années à une augmentation du taux de redoublements imposés. Suite à ce constat, le « oui si » avec allongement de la durée de formation par l'intermédiaire d'une mise à niveau scientifique ou d'une année de remédiation semble intéressant pour les étudiants n'ayant pas les prérequis nécessaires pour une entrée immédiate en formation. Une réorientation vers ou depuis une autre formation en santé sera possible. Nous pourrions proposer un quota pour les étudiants en réorientation et les « oui si », par exemple 1/3 de l'effectif total, soit environ 10 places.
--	--

9.4. Adaptations du référentiel de formation

Adaptations du référentiel :	- Concernant les UEs contributives, nous souhaitons intégrer l'option relevant du domaine de la santé, dans le cadre d'une licence avec accès santé (LAS). que celle proposée par les autres licences de l'UGA. Cette option permettra une réorientation facilitée vers d'autres filières santé ou la validation de la LAS avec une poursuite d'étude en 2^{ème} année des filières MMOP. - Nous proposerons des UE constitutives à choix offrant de nouvelles perspectives et suivant les axes envisagés pour la pratique avancée des MER comme : ▪ Le diagnostic en radiologie osseuse ▪ L'échographie ▪ L'imagerie interventionnelle ▪ L'ingénierie des réseaux ▪ Le traitement de données ▪ La e-santé
------------------------------	---

	- La validation des UE nécessite une note moyenne supérieure ou égale à 10/20. Les compensations d'UE existantes seront retravaillées en fonction des adaptations réalisées. L'option relevant du domaine de la santé constituera un bloc de compétences, non compensable. - Les étudiants issus d'une licence en sciences garderont le bénéfice de certaines UE déjà validées (biologie cellulaire, physique fondamentale, anglais...), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. - Actuellement réparties sur les 4 premiers semestres, la chronologie des UE contributives, devra être modifiée afin de faciliter les changements de filières après la L1 et permettre des réorientations entre les filières santé.
--	---

Liste des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	UEs	ECTS
L1 Sciences en électroradiologie médicale	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	1
		2.1 Anatomie générale et des membres	1 +1
		2.4 Biologie cellulaire et moléculaire	1
		2.5 Physiologie générale et physiologie, sémiologie ostéoarticulaire	1 +1
		2.11 Physique fondamentale	2
		3.1 Physique appliquée et introduction aux techniques d'imagerie, numérisation	2
		3.2 Physique appliquée technologie en imagerie radiologique	3
		3.8 Radiobiologie, radioprotection, principes fondamentaux	2
		3.10 Hygiène et prévention des infections	2
		3.11 Concepts de soins et raisonnement clinique	1

L2 Sciences en électroradiologie médicale		4.1 Techniques de soins	2
		4.3 Gestes et soins d'urgence	1
		4.4 S1 Explorations radiologiques de projection	2
		5.1 Anglais S1	1
	Semestre 2	1.2 Santé publique et économie de la santé	2
		1.3 Législation éthique déontologie	2
		2.2 Anatomie du tronc (thorax abdomen et pelvis)	1+2
		UE 2.6 Physiologie, sémiologie et pathologie digestive et urinaire	1+1
		2.10 Oncologie	1
		3.4 Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire et radiothérapie interne vectorisée	2
		3.6 Physique appliquée et technologie en radiothérapie	2
		3.9 Pharmacologie générale et médicaments diagnostiques et radiopharmaceutiques (ICM) + Biochimie	1+1
		4.4 S2 Explorations radiologiques de projection	2
		5.1 Anglais S2	1
		5.3 Méthodes de travail et TIC <i>Maths/Biostat</i>	1 + 1
		6.1 Evaluation de la situation clinique	1
		Stages cliniques	14
	Semestre 3	2.3 anatomie tête et cou, SNC	2
		2.7 Physiologie, sémiologie et pathologie vasculaires cardiaques, respiratoires et ORL	2
		3.3 Physique appliquée et technologie en remnographie	2
		3.5 Physique appliquée et technologie en ultrasonographie et en exploration électrophysiologique	1
		4.2 Relation de soins et communication avec la personne soignée	2
		4.5 S3 Explorations scanographiques	2
		4.8 Introduction à la radiothérapie et dosimétrie	2

		4.10 S3 Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
		5.1 Anglais S3	1
		6.2 S3 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie radiologique et de médecine nucléaire	3
	Semestre 4	2.8 Physiologie, sémiologie et pathologie du SNC et SNP, psychiatrie	2
		2.9 Physiologie, sémiologie et pathologie endocriniennes et de la reproduction, gynécologie et obstétrique	2
		4.5 S4 Explorations scanographiques	2
		4.6 S4 Explorations remnographiques	2
		4.9 S4 Radiothérapie externe et curiethérapie	2
		4.11 Explorations d'électrophysiologie et US	2
		5.1 Anglais S2	1
		5.3 Initiation à la recherche	2
		6.2 S4 Mise en œuvre d'explorations en remnographie et de séances de radiothérapie	3
		Stages cliniques	20
L3 Sciences en électroradiologie médicale au choix :	Semestre 5	3.7 réseaux d'image et de données	1
		4.6 S5 Explorations remnographiques	2
		4.9 S5 Radiothérapie externe et curiethérapie	2
		4.10 S5 Explorations et traitements en médecine nucléaire	2
		4.12 Spécificités de la prise en charge du nouveau-né et de l'enfant en explorations radiologiques et démographiques	1
		4.13 démarche qualité et gestion de risques	2
		4.15 Radioprotection des patients, des travailleurs et du public	2
		5.1 Anglais S5	1
		6.2 S5 Mise en œuvre d'explorations d'imagerie et de séances de radiothérapie	3
		6.3 Gestion de données images	2
	Semestre 6	4.7 Imagerie vasculaire et interventionnelle	3
		4.14 Organisation de l'activité et interprofessionnalité	1

		5.1 Anglais S6	1
		6.4 Encadrement des étudiants et des professionnels en formation	2
		6.4 Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle	8
		6.6 Optionnelle en fonction du projet professionnel	1
		Stages cliniques	18
		Stage optionnel préprofessionnels	4
		Stage spécifique parcours recherche, professionnel ou approfondissement de pratiques	4

- Bleu = UEs contributives (dont Rouge = option santé)
- Vert = UEs constitutives
- Noir = UEs transversales

9.5. Adaptations du programme de formation (stages)

Adaptation du programme :	- La 1^{ère} année comporte 14 semaines de stage, ce qui est probablement une contrainte pour les réorientations car ces stages sont obligatoires pour l'obtention du DE. Des solutions semblent possibles pour diminuer la durée de ces stages après une réorientation vers l'IFMEM, comme la validation de stages effectués dans une autre formation (DE en soins infirmiers par exemple) ou la possibilité de rattraper une partie des stages pendant l'été et/ou sur la L2 en adaptant le parcours de stage de l'étudiant. - Favoriser la poursuite d'études en master en proposant un stage dans un laboratoire de recherche à la fin du 5^{ème} semestre.
---------------------------	--

9.6. Conditions d'admission

Conditions d'admission	Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence. Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) : - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme. Une commission d'examen des vœux est constituée. Sa composition est soumise à l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission, incluant le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, le président du Conseil Régional ou son représentant, la Rectrice de l'Académie de Grenoble ou son représentant, le président de l'UGA ou son représentant, un représentant des enseignants de l'éducation nationale, le directeur de l'institut de formation, et un cadre formateur de l'institut. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et la mise en œuvre du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.
------------------------	--

10. Adaptations de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

10.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Charles Coutton, PUPH, UFR de médecine
Adresse mail :	CCoutton@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 62 83 30 25
Adresse postale :	Service de Génétique et Procréation, Hôpital Couple Enfant, CHUGA, CS10217, 38043 Grenoble Cedex 9

10.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Annick Bellanger, Cadre Supérieur de santé pédagogique, adjointe à la direction
Adresse mail :	ABellanger@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	04 57 04 12 29, portable : 06 87 77 12 91
Adresse géographique :	IFSI, Institut de formation des professionnels de santé, 175 avenue centrale, 38400 Saint Martin d'Hères.
Adresse postale :	CS 10217, 38043 Grenoble Cedex 9

10.3. Description du projet d'expérimentation

Objectifs :	Les adaptations proposées visent à : - Renforcer des échanges entre les futurs professionnels de santé - Mettre en cohérence des contenus dispersés entre plusieurs UE et semestres - Accompagner la réussite des étudiants infirmiers et la valorisation de leurs engagements - Optimiser la réussite des étudiants et réduire les décrochages - Fluidifier les parcours de formation - Ajuster les formations des professionnels de santé
-------------	--

10.4. Adaptations du référentiel de formation

Adaptations du référentiel :	<u>Introduction d'une UE optionnelle dès la première année dans l'objectif de renforcer la fluidité de la formation :</u> Actuellement le référentiel prévoit une UE optionnelle (UE 5.7) en semestre 5 et 6 : 2 ects. Nous proposons de commencer le choix d'une option dès la 1^{ère} année afin de valoriser les engagements citoyens, civiques et culturels. Les projets individuels ou collectifs participeraient pour 1 ects qui serait validé en 3^{ème} année. Pour se rapprocher de l'organisation des licences, le jeudi après-midi serait rendu disponible pour le suivi des options. Cela autoriserait aussi la pratique des sports collectifs auxquels nos étudiants ne peuvent s'inscrire par manque de disponibilité régulière sur ces créneaux et par absence de créditation dans le cursus. <u>Introduction du principe du contrôle continu :</u> Les évaluations (59 UE) quelles que soient leurs modalités et leurs attendus, sont organisées en contrôle final. Nous souhaitons pouvoir intégrer du contrôle continu pour les UE d'analyse. Cela permettrait de faire baisser le stress des étudiants et de favoriser leurs acquisitions de compétences. Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de travaux à réaliser car la pression liée à l'évaluation est déjà forte, mais de valoriser l'engagement dans un travail régulier, approfondi et une meilleure réussite grâce aux axes de progression formulés par les évaluateurs. <u>Développement des projets inter filières :</u> Accentuation des axes de travail en interfilière : - Valorisation de l'axe santé publique - Poursuite de la réalisation du SSES dans une visée de développement de l'inter filiarité.
-------------------------------------	--

	- Valorisation de l'éducation thérapeutique en partenariat avec l'UTEP (reconnaissance de la formation Niveau 1 de 40 heures en éducation à la santé), - Perspective de travail sur des situations cliniques simulées autour de la douleur, des questions éthiques, du raisonnement clinique et de la coopération interprofessionnelle. - Développement des partenariats avec Art et Santé à la MACI, - Projet de travail avec les sciences humaines et sociales afin de consolider l'enseignement dans des domaines thématiques transversaux.
--	---

10.5. Adaptations du programme de formation

Adaptation du programme :	<u>Ajuster la répartition de contenus de semestres ou d'UE différentes :</u> Optimiser la fluidité et l'organisation actuelle par le rapprochement de certains contenus : - En semestre 2 les contenus de l'UE 2.3 « Santé, maladie, Handicap et accidents de la vie » pourraient être articulés avec l'UE 4.1 du S1 « soins de confort et de bien-être » permettant ainsi une meilleure intégration des concepts d'autonomie, dépendance, intimité, pudeur. - Les contenus des UE 3.3 « rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité » des semestres 3 et 5 pourraient être répartis différemment et accompagner mieux la connaissance des exercices professionnels et les futures orientations. - Les contenus des UE 1.3 S1 et S4 « Réglementation, éthique et déontologie » pourraient aussi être mieux articulés avec l'alternance et l'intégration de situations de
---------------------------	--

	soins complexes (soins palliatifs S5 et éthique par exemple). <u>Anticiper l'initiation à la recherche dans une visée de professionnalisation :</u> Actuellement le référentiel propose 3 UE à partir du semestre 4 qui aboutissent à la réalisation d'un mémoire soutenu en semestre 6. L'enjeu serait d'introduire plus précocement les outils et méthodes permettant d'acquérir un réel esprit de recherche en lien avec le développement de pratiques professionnelles basées sur les preuves et de regrouper les UE 3.4 ET 5.6 du semestre 6. <u>Modification de la durée des stages et de leur orientation :</u> - Nous proposons de réduire ou de réaménager le temps de stage sur l'ensemble du parcours : la durée de 10 semaines ne permet pas un approfondissement réel du travail infirmier et pluriprofessionnel et limite le nombre de spécialités et organisations de soins rencontrées. Le temps dégagé permettrait de libérer du temps personnel d'intégration aux étudiants. - En 3^e année, revoir la répartition des semaines de stage et de cours afin de consacrer du temps à la réalisation de l'enquête de terrain pour le mémoire - Développer la connaissance organisationnelle et hiérarchique de l'hôpital en vue de la prise de poste
--	--

10.6. Conditions d'admission

Conditions d'admission	Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence. Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales
------------------------	---

	du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'UGA publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au double diplôme (i.e., diplôme d'Etat et diplôme national de licence) : - Les attendus nationaux sont consultables pour informer les candidats sur les compétences et connaissances nécessaires pour réussir dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et au diplôme d'Etat de manipulateur en électro-radiologie médicale - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats dans les formations conduisant au double diplôme.
Commission d'étude des vœux IFSI du territoire Grenoble Alpes	Une commission d'étude des vœux des instituts de formation préparant au diplôme d'infirmier regroupés au sein du territoire Grenoble Alpes, dans le cadre du conventionnement universitaire établi avec l'Université Grenoble Alpes et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes est constituée. Sa composition est soumise à l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission, incluant le directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, le président du Conseil Régional ou son représentant, la Rectrice de l'Académie de Grenoble ou son représentant, le président de l'UGA ou son représentant, un représentant des enseignants de l'éducation nationale, les directeurs des 11 instituts de formation ou leur représentant. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et la mise en œuvre du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.

Dispositifs passerelles	L'expérimentation inclut des dispositifs passerelles entre les formations : - La validation de la 1^{ère} année d'un des parcours de la licence Sciences adossée à un diplôme d'Etat pour la santé permet d'accéder à une 1^{ère} année adaptée ou à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières - La validation du Parcours d'accès spécifique santé permet d'accéder à la 2^{ème} année du parcours sciences infirmières. - Il n'existe pas de dispositif passerelle pour une admission en 3^{ème} année. Ces dispositifs passerelles incluent : - La validation des 2 UE de raisonnement et démarche clinique infirmière (UE 3.1) des semestres 1 et 2 pendant la seconde année de formation. - La validation d'un stage de soins infirmiers d'une durée de 8 semaines. Ce stage peut inclure les périodes de stages effectuées et validées dans le cursus initial. Le nombre d'étudiants pouvant être admis via un dispositif passerelle est déterminé à concurrence du quota de places autorisé par le Conseil régional.
-------------------------	---

Liste des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	UE	ECTS
L1 Sciences infirmières	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	3
		1.3 S1 Législation, éthique, déontologie	2
		2.1 Biologie fondamentale	1
		2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3
		2.4 Processus traumatiques	2
		2.10 Infectiologie, hygiène	2

		2.11 S1 Pharmacologie et thérapeutiques	2
		3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2
		4.1 Soins de confort et de bien être	2
		5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2
		6.1 Méthodes de travail	2
		6.2 Anglais	2
		5.8 Stage clinique	5
	Semestre 2	1.1 S2 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.2 Santé publique et économie de la santé	2
		2.3 S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2
		UE 2.6 Processus psychopathologiques	2
		3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2
		3.2 S2 Projet de soins infirmiers	1
		4.2 S2 Soins relationnels	1
		4.3 S2 Soins d'urgence	1
		4.4 S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
		4.5 S2 Soins infirmiers et gestion des risques	1
		5.2 Evaluation d'une situation clinique	2
		6.2 Anglais	2
		5.8 Stage clinique	10
L2 Sciences infirmières	Semestre 3	1.2 S3 Santé publique et économie de la santé	3
		2.5 Processus inflammatoires et infectieux	2
		2.8 Processus obstructifs	2
		2.11 S3 Pharmacologie et thérapeutiques	1
		3.2 S3 Projet de soins infirmiers	1
		3.3 S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité	1

L3 Sciences infirmières		4.2 S3 Soins relationnels	2
		4.6 S3 Soins éducatifs et préventifs	2
		5.3 S3 Communication, conduite de projet	4
		6.2 Anglais S3	2
		5.8 Stage clinique	10
	Semestre 4	1.3 S4 Législation, éthique, déontologie	3
		2.7 Défaillances organiques et processus dégénératifs	2
		3.4 S4 Initiation à la démarche de recherche	2
		3.5 S4 Encadrement de professionnels de soins	2
		4.3 S4 Soins d'urgence	1
		4.4 S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
		4.5 S4 Soins infirmiers et gestion des risques	1
		4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs	2
		5.4 Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires	4
		6.2 Anglais S4	1
		5.8 Stage clinique	10
L3 Sciences infirmières	Semestre 5	2.6 S5 Processus psychopathologiques	2
		2.9 Processus tumoraux	2
		2.11 S5 Pharmacologie et thérapeutiques	2
		3.3 S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité	2
		4.2 S5 Soins relationnels	1
		4.4 S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2
		4.7 Soins palliatifs et fin de vie	2
		5.5 S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4
		5.7 S5 UE optionnelle	1
		6.2 Anglais S5	2

		5.8 Stage clinique	10
	Semestre 6	3.4 S6 Initiation à la démarche de recherche	2
		4.8 Qualité des soins, évaluation des pratiques	3
		5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	8
		5.7 S6 UE optionnelle	1
		6.2 Anglais S6	1
		5.8 Stage clinique	6
		5.8 Stage clinique optionnel	9

- Bleu = UE contributives (dont Rouge = option santé)
- Vert = UE constitutives
- Noir = UE transversales